

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

Au moment où la Ligue Urbaine et Rurale entreprend, avec l'aide du Touring-Club de France, une campagne dite de « La plus belle France », nous pensons que le moment est particulièrement bien choisi pour inciter nos concitoyens à aider la Municipalité à rendre notre site de Saint-Cloud encore plus agréable et digne de notre beau pays. C'est le but de l'article que nous vous présentons dans ce numéro et que nous intitulos :

Pour un plus beau Saint-Cloud

La banlieue ouest de Paris, avec ses villas, ses jardins fleuris, ses belles avenues et promenades, ses sites historiques et touristiques dont s'enorgueillit de faire partie Saint-Cloud, est une des plus ravissantes de la région parisienne et est fort recherchée. Elle est aussi un centre attractif et nombreux sont les étrangers qui la visitent.

Cette banlieue serait encore plus attrayante si chaque habitant voulait se donner la peine de faire de ce qui est délabré, désordonné, poussiéreux, mort, quelque chose de sain, d'harmonieux, de net, de vivant.

Point n'est besoin, pour rendre par exemple coquet un immeuble vétuste, de dépenser des sommes importantes. Il suffit tout simplement de quelques travaux de peinture aux portes et fenêtres, d'un ravalement de la façade ou, dans l'impossibilité, du nettoyage de cette façade, par la suppression de tout ce qui peut l'enlaidir (vieilles affiches, etc.), et du placement aux fenêtres, donnant sur la rue, de jardinières de fleurs.

Regardez en passant les fenêtres du 1^{er} étage d'un immeuble, sis 1, rue Agathe, à Saint-Cloud, et vous verrez combien il est facile avec des fleurs de donner à un immeuble, de construction ancienne, un bon aspect. Chacun, selon ses moyens, peut faire quelque chose pour agrémenter sa maison, qu'il aura d'autant plus de plaisir à habiter si elle est propre et bien tenue.

Les commerçants également peuvent rendre plus vivante, plus harmonieuse, la rue où ils sont placés, en faisant par exemple, repeindre périodiquement la devanture de leur bou-

Cérémonie d'Amitié Franco-Américaine

Inauguration du Stade Scolaire de Montretout

C'est le dimanche 20 juin dernier qu'eut lieu, malgré la pluie, en présence d'une foule nombreuse, l'inauguration du stade scolaire de Montretout, dédié par le Conseil Municipal de Saint-Cloud, à la mémoire du sergent-chef Lawrence - Russel KELLY, d'Altoona (Pennsylvanie), qui fut mortellement blessé, le 25 août 1944, lors de son entrée dans Saint-Cloud, en avant-garde de l'armée libératrice du général PATTON.

M. l'Ambassadeur des Etats-Unis, empêché à la dernière minute par les devoirs de sa charge, ne put, comme il en avait l'intention, présider cette belle cérémonie. Il se fit représenter par un attaché militaire de l'ambassade, M. le colonel BIRDSALL.

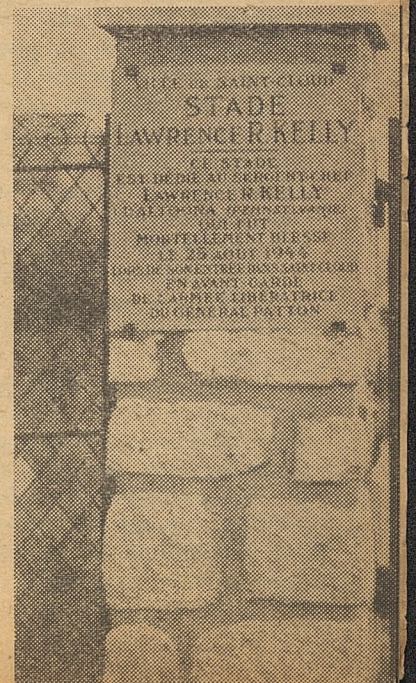
M. Georges BIDAULT, ministre des Affaires Etrangères, s'était fait représenter par son directeur de cabinet, M. FALAIZE.

M. AMADE, sous-préfet, directeur du cabinet de M. le Préfet de Seine-et-Oise, représentait M. le Préfet, retenu par une autre manifestation dans le département.

M. le général de division MERLIN, inspecteur des transmissions, nous fit l'honneur, en tant que Clodoaldien, d'assister à cette manifestation.

(Suite page 4).

Un des pilastres de l'entrée du Stade avec la plaque qui a été apposée lors de l'inauguration. Une plaque semblable mais avec les inscriptions en langue anglaise a également été apposée sur le deuxième pilastre de la porte d'entrée.



tique, en disposant judicieusement les enseignes publicitaires, en installant avec goût les objets qu'ils exposent. C'est aussi dans leur intérêt, car le client est plutôt mieux disposé à acheter dans une boutique propre que dans un magasin dont la devanture est sale et où les objets présentés au public sont en désordre.

En dehors du domaine privé, dont nous venons de parler, il existe le domaine public, dont l'embellissement, le nettoyage, incombent aux pouvoirs municipaux. Ces derniers ne peuvent toutefois rendre leur ville accueillante qu'autant qu'ils sont aidés par l'ensemble de la population. Chaque habitant peut contribuer à rendre la ville propre, en ne jetant pas, par exemple, les vieux papiers, n'importe où. A quoi sert d'avoir un beau square s'il est rempli de papiers sales, si l'on marche sur les pelouses, si l'on ne respecte pas les arbustes et les fleurs. Chaque habitant a aussi le devoir de ne pas déposer de débris en dehors des décharges publiques. Quoi de plus laid que des tas sur lesquels on dépose des vieilles ferrailles (vieux lits, vieilles cuisinières, etc.).

Nous voulons espérer qu'à Saint-Cloud, chacun dans sa sphère, s'emploiera à faire de notre ville, une cité agréable et plaisante. De son côté, la Municipalité ne restera pas, croyez-le bien, inactive. Poursuivant le programme qu'elle s'est tracé, elle proposera au Conseil Municipal des mesures destinées à compléter les aménagements déjà entrepris.

Parmi les aménagements réalisés, qui contribuent à rendre la ville plus coquette, nous citerons :

- 1° Le square Joffre, situé à côté de la gare de Saint-Cloud-Montretout, square qui avait été transformé pendant la guerre en tranchées de défense passive et qui a été rénové;
- 2° Le terrain de sports scolaires de Montretout avec son square, qui a remplacé des terrains nus;
- 3° Les importants travaux de voirie effectués en 1946-1947 et en cours d'exécution cette année. Ne pensez-vous pas que la réfection complète des rues Coutureau, Lauer, d'Orléans, de la Paix, avenue de Suresnes, trottoirs des grands immeubles de la Passerelle, trottoirs de l'avenue Foch et bien d'autres travaux donnent à notre ville un aspect d'ordre et de propreté ?
- 4° La réglementation de l'affichage, qui a permis de faire disparaître, sur de nombreux murs, des affiches sales et déchirées.

A propos de l'affichage, nous signalons qu'une campagne est actuellement entreprise par la Municipalité pour faire disparaître, sur les murs de certains immeubles, les grands panneaux publicitaires qui déparent le site.

Cette année ou au début de l'année prochaine, nous procéderons au nettoyage de la rue Lauer en faisant disparaître un mur qui menace de s'effondrer et un hangar lépreux. La décision a été prise par le Conseil Municipal et la réalisation se poursuit.

Dans un avenir prochain, nous pensons pouvoir effectuer certains travaux d'aménagement qui s'imposent vraiment. Aménagement des rives de la Seine qui se fera par la construction d'un stade, dont la réalisation a été décidée par le Conseil Municipal. Aménagement d'un square devant les grands immeubles de la Passerelle, qui a fait l'objet également d'une décision du Conseil Municipal. Aménagement de l'entrée du parc de Saint-Cloud à la grille d'Orléans, par la réfection de la voie d'accès et l'édification d'un square, qui portera le nom de la Division Leclerc. Aménagement de la place Georges-Clemenceau et du quai Carnot, à proximité du pont.

Dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, nous avons tenu nos lecteurs au courant des deux projets de construction d'un stade et construction de bains-douches avec square devant les grands immeubles de la Passerelle. Nous parlerons aujourd'hui de l'aménagement de l'entrée du parc, grille d'Orléans, de la place Georges-Clemenceau et du pont de Saint-Cloud.

Dans une de ses séances, le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de Division Leclerc à un square édifié sur la route nationale 185, au-dessus du tunnel de l'auto-route, à l'entrée du parc de Saint-Cloud, côté de la grille d'Orléans.

Si la ville avait été propriétaire des terrains, le square serait déjà réalisé et l'entrée de la grille d'Orléans aménagée. Mais, dans cette affaire, trois administrations sont intéressées : l'Administration des Beaux-Arts, qui est propriétaire de la majeure partie des terrains, l'Administration des Travaux Publics, Ponts et Chaussées, qui doit intervenir, puisqu'il s'agit d'un aménagement en bordure d'une route nationale, l'Administration de la S.N.C.F., à qui incombe certains travaux, aux termes d'accords passés avec l'Administration des Beaux-Arts.

La Municipalité va, très prochainement, rendre praticable le chemin d'accès au parc, de manière que les mères de famille puissent circuler avec des voitures d'enfants, sans avoir à faire une gymnastique fatigante et va soumettre à l'Administration des Beaux-Arts, un projet d'aménagement d'un square. Ce dernier ne peut être entrepris qu'avec l'accord de ladite administration qui, nous le répétons, est propriétaire des terrains et qui ne peut permettre la réalisation du projet que si celui-ci s'harmonise avec la perspective générale des lieux.

Passons maintenant à la place Georges-Clemenceau et au quai Carnot (proximité du pont de Saint-Cloud).

S'il est un projet d'aménagement que la Municipalité a hâte de voir réaliser, c'est bien celui de la place Georges-Clemenceau, car on a l'impression, en quittant le pont de Saint-Cloud, de se trouver dans un secteur sinistré.

On ne peut donc parler d'un plus beau Saint-Cloud que si cette place, située à l'une des sorties les plus importantes de Paris, est aménagée.

Différentes études ont été faites en vue de cet aménagement et on en est arrivé à l'établissement de magnifiques projets, lesquels, en l'état actuel des finances publiques, ne peuvent être réalisés. Seul un projet à financer par des entreprises privées avec l'aide de la commune a des chances d'aboutir. C'est ce projet que la Municipalité essaie de mettre sur pied. L'idée de construction d'un building avait été lancée et les fonds trouvés par des particuliers, mais ces derniers se sont heurtés à tellement de difficultés auprès des organismes d'aménagement de la région parisienne, pour faire admettre leur point de vue, qu'ils ont abandonné le projet.

Celui-ci, ainsi que le montre la photographie ci-après, n'aurait peut-être pas déparé, autant qu'on aurait

pu le craindre, le site de Saint-Cloud et sa tour orgueilleuse dressée dans l'axe de l'avenue de la Reine, de Boulogne, aurait montré de loin le point de départ de l'auto-route de l'ouest.

Tout dernièrement, la Municipalité a provoqué sur les lieux mêmes une réunion, à laquelle assistaient M. COTY, ministre de la Reconstruction; M. BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise, qui s'intéresse particulièrement à l'aménagement des rives de la Seine dans la partie comprise entre Meudon et Suresnes; M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise; M. BRUNAU, architecte en chef, auteur d'un grandiose projet; M. REMAURY, inspecteur général de l'Urbanisme, ainsi que les chefs des services de l'Urbanisme et de la Reconstruction de la Région parisienne.

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées nous a appris que la place Georges-Clemenceau serait remise en état au début de l'année prochaine, ce qui permettrait d'enlever tous les tas de pavés existant depuis bientôt 10 ans devant l'ancien établissement l'« Impérial ».

M. le Ministre, ainsi que les personnalités présentes, nous ont signalé que les services intéressés s'occupaient de la question et nous ont promis d'apporter prochainement une solution, laquelle consisterait en l'établissement d'un nouveau projet, dont la première tranche pourrait être réalisée sur l'emplacement actuellement libre.

Ce projet ne pouvant pas être financé par l'Etat, il sera fait appel à l'initiative privée. Espérons donc le voir aboutir bientôt.

En ce qui concerne les immeubles à moitié démolis se trouvant quai Carnot, à proximité du pont de Saint-Cloud, nous signalons à nos concitoyens que les services de la Reconstruction, à la suite de démarches pressantes de la Municipalité, ont pris l'affaire en mains et que des entrepreneurs s'occupent actuellement de démolir complètement certains immeubles. Aussitôt après cette démolition, ils entreprendront la réfection des immeubles susceptibles d'être remis en état d'habitabilité. Le nettoyage de ce secteur est en cours et nous pensons que, dans le courant de l'année prochaine, il sera achevé.

D'ores et déjà, l'immeuble de la Tête Noire, réhabité, et dont le rez-de-chaussée a été refait, se présente sous un meilleur aspect, encore faudrait-il que ses habitants se dispensent de mettre sécher du linge aux fenêtres !

Profitant de ce que M. le Ministre de la Reconstruction était à Saint-Cloud, nous avons attiré son attention sur la laideur des plaques qui recouvrent le parapet du pont et qui ont remplacé les plaques en cuivre enlevées par les Allemands.

M. le Ministre a bien voulu s'occuper de cette question, car, quelques jours après sa visite, Messieurs les Ingénieurs des Ponts et Chaussées de la Seine, qui ont dans leurs attributions des travaux du pont de Saint-Cloud, sont venus trouver le Maire pour lui indiquer que les plaques en fer rouillées allaient être enlevées prochainement et remplacées par des plaques en cuivre, qu'il fallait à cet effet 40 tonnes de cuivre et qu'il ne manquait plus que 5 tonnes à l'entreprise pour qu'elle effectuât les travaux.

Puisque nous parlons du pont de Saint-Cloud, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant des détails sur le nouveau pont qui a été livré à la circulation, le 18 mars 1940 et qui a remplacé l'ancien pont qui datait de 1556.

L'ancien pont de Saint-Cloud, par lequel la route nationale n° 307 franchissait la Seine, entre Boulogne (Seine) et Saint-Cloud (Seine-et-Oise) avait été construit en 1556 et avait subi, depuis cette date, de nombreuses réparations et modifications. Avec ses dix arches en plein cintre de 11 m. 50 à 14 m. 30 d'ouverture, séparées par des piles de 3 m. 50 à 5 mètres d'épaisseur et complétées vers la rive Saint-Cloud par une arche marinière en fonte de 31 m. 40, il entravait gravement l'écoulement des eaux de crue et il était très incommode pour la navigation. D'autre part, il n'offrait à la circulation routière qu'une largeur de 12 m. 80 avec une chaussée de 8 m. 20 et il avait dû être interdit aux véhicules de plus de 3 tonnes 5 par essieu, en raison de l'insuffisance de l'arche marinière.

Il fut donc décidé, dans le cadre du programme d'amélioration des sorties de Paris, de remplacer ce pont vétuste par un ouvrage neuf qui, en dégagant le fleuve, donne toutes facilités à la circulation, particulièrement intense en ce point puisque le pont de Saint-Cloud donne accès à l'auto-route de l'Ouest.

Etabli légèrement en amont de l'ancien pont et avec un biais de 7°30 par rapport au fleuve, le nouvel ouvrage présente une longueur totale de 186 m. 50, en sept travées dont deux de 14 m. 50 de portée sur les rives et cinq de 31 m. 50 en rivière. Il offre sur toute sa longueur l'aspect d'un bandeau monumental de 3 m. 25 de hauteur, montrant des ombres et des reflets sur sa surface en plaques de cuivre courbées et brisées, et supporté par une série de portiques en béton à quatre colonnes cylindriques plongeant dans le fleuve. La navigation dispose ainsi d'une hauteur libre de 6 mètres au-dessus des plus hautes eaux navigables sur toute la longueur de chaque travée.

La largeur entre parapets est de 30 mètres, comprenant une chaussée de 21 mètres et deux trottoirs de 4 m. 50. Les travées de rives forment des épanouissements permettant un raccordement à grand rayon avec les chaussées latérales d'accès. Des passages souterrains, avec chaussée de 7 mètres, assurent sur chaque rive la circulation directe des quais, sans cisaillement avec la circulation principale sur l'ouvrage.

Du côté Saint-Cloud, le passage souterrain va être mis prochainement en service.

Le pont doit être complété par quatre lampadaires monumentaux de 42 mètres de hauteur, placés aux quatre angles de l'ouvrage et constitués par une ossature en acier avec habillage en cuivre.

Le tablier est en acier à haute résistance (Ac. 54), entièrement soudé à l'arc électrique. Il est constitué par des poutres droites à âme pleine de hauteur constante (1 m. 52 à 1 m. 74, suivant les poutres), formant deux groupes continus dont l'un monte de la culée Boulogne jusqu'à la deuxième pile en rivière, et l'autre redescend de cette pile jusqu'à la culée Saint-Cloud. L'entretoisement entre poutres est assuré par des cadres formant poutres-échelles. La chaussée et les trottoirs reposent sur ce tablier par l'intermédiaire d'une dalle en béton armé de 17 centimètres d'épaisseur. Un bandeau extérieur décoratif en cuivre masque les poutres et forme garde-corps : la main-courante et la face intérieure de ce garde-corps sont également en plaques de cuivre appareillées.

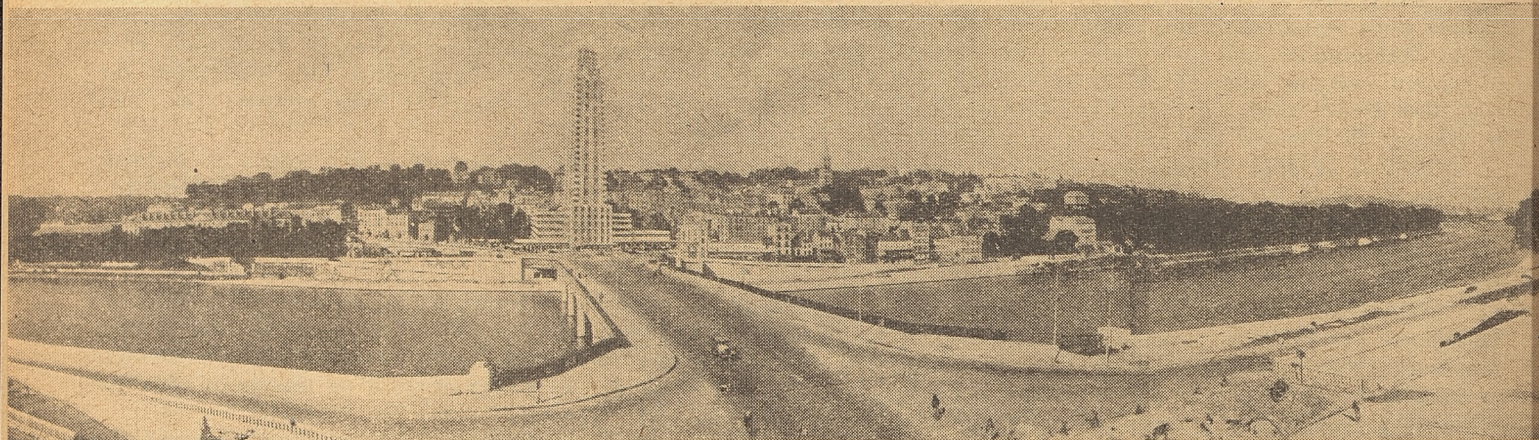
Les piles, constituées par un mur en béton de 2 m. 20 de largeur jusqu'à 0 m. 50 au-dessous de la retenue normale de la Seine se poursuivent, au-dessus de ce niveau, par quatre colonnes en béton armé de 1 m. 80 de diamètre réunies en tête par un chevêtre de 1 m. 50 de hauteur, également en béton armé. De même que les culées, elles ont été fondées sur pieux. Les colonnes ont été très fortement ferrillées de façon à pouvoir supporter sans se rompre, le choc d'un bateau de 300 tonnes dérivant à la vitesse de 1 mètre-seconde.

Signalons enfin que l'ensemble des travaux, pour l'ouvrage principal et l'aménagement des berges, a nécessité l'exécution de 23.000 m³ de déblais et 60.000 m³ de remblais, la mise en œuvre de 22.000 m³ de béton et de 5.400 tonnes d'acier dont 1.700 tonnes pour la charpente en acier à haute résistance.

Commencés en 1937, les travaux se sont poursuivis jusqu'en 1942, époque à laquelle ils ont été arrêtés en raison des circonstances.

Nous ne voulons pas terminer cet article sur l'embellissement de Saint-Cloud sans signaler que dans le programme de la Municipalité, il est prévu, dans les grands projets, l'élargissement de la rue du Calvaire avec construction dans la partie gauche de petits pavillons; l'aménagement de l'avenue Magenta qui prendra nom de l'avenue Leclerc; la suppression du marché de Montretout et la réalisation d'un marché couvert à Montretout.

Les circonstances économiques et financières actuelles ne nous permettent pas de nous étendre sur ces projets, mais nous en reparlerons.



Projet d'édification d'un building, place Georges-Clemenceau, à Saint-Cloud

Cérémonie d'Amitié Franco-Américaine (Suite de la 1^{re} page)

M. Edouard BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise, président de la commission des Affaires Etrangères à la Chambre des Députés et Mme Jacqueline THOME-PATENOTRE, maire de Rambouillet, conseiller général et conseiller de la République, qui s'intéressent particulièrement à Saint-Cloud, tinrent à honorer de leur présence cette cérémonie.

Le Kelly Memorial Committee était représenté par ses présidents d'honneur, M. le Professeur POLONOVSKI, de la Faculté de Médecine et de l'Académie de Médecine de Paris, Mme la Comtesse DROUOT et son dévoué et actif Président, Mlle Marcelle THOMAS, qui donna dans sa pharmacie les premiers soins au sergent-chef Lawrence KELLY, lorsqu'il fut blessé au pont de Saint-Cloud.

Parmi les personnalités présentes, françaises et américaines, on remarquait Madame la Princesse Marie BONAPARTE, M. MAC DANIEL, commandeur de l'Américan Légion, à Paris; M. TOURNON, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; Mme Elisabeth BRANLY, Mme HELLEU-GOUNOD, petite-fille de notre grand musicien GOUNOD, M. le Colonel THENAULT, commandant l'escadrille La Fayette pendant la guerre 1914-1918.

La municipalité et la majeure partie des membres du Conseil Municipal assistaient à la cérémonie aux côtés du Maire.

Avant de se rendre au stade, les personnalités françaises et américaines furent reçues à la Mairie où un vin d'honneur leur fut servi, après que M. le Maire eut prononcé, en anglais, des paroles d'accueil.

Au stade, les honneurs furent rendus aux autorités par un détachement de la Garde Républicaine de Paris.

Un détachement de l'American Legion avec de nombreux drapeaux, assistait à la manifestation. Ce détachement était

placé devant des grands blessés de l'hôpital Foch, de Suresnes, qui voulurent bien s'associer à cette cérémonie du Souvenir.

M. Francis CHAVETON, Maire de Saint-Cloud; le Professeur POLONOVSKI, au cours de brillantes allocutions, exaltèrent la noblesse d'âme du sergent-chef KELLY, qui s'engagea à 14 ans dans la marine américaine pour venir défendre notre pays, en 1917 et à 40 ans, dans les troupes aéroportées, pour nous rendre la liberté. De ces allocutions, que nous nous excusons de ne pouvoir donner en entier, nous avons extrait les quelques passages suivants :

ALLOCATION DE M. LE MAIRE

Cette cérémonie d'inauguration, bien simple en elle-même, mais rendue très imposante par la qualité des éminentes personnalités présentes et rendue très émouvante par tout ce qu'elle rappelle d'un passé récent, amène l'esprit à faire des réflexions profondes dont il faut tirer sur l'heure même des déductions et un enseignement.

La jeep du sergent KELLY est la première voiture américaine qui ait traversé Saint-Cloud en avant-garde de l'armée PATTON et en même temps que les soldats de LECLERC. Il ne faut pas laisser passer une manifestation d'amitié comme celle-ci sans remercier encore le commandement américain de la preuve de tact et d'amitié qu'il nous a donnée, en laissant les troupes du général LECLERC libérer elles-mêmes la région parisienne et en se privant du plaisir insigne d'être le témoin des premières heures d'allégresse d'une population libérée.

Comment le sacrifice d'un soldat, parmi des centaines de

milliers d'autres soldats américains, morts pendant la dernière guerre, peut-il, trois ans après, faire venir un public aussi nombreux ?

C'est la personnalité du sergent KELLY, blessé 35 fois avant de recevoir, sur le pont de Saint-Cloud, la balle fatale qui devait le faire succomber le 1^{er} octobre 1946.

C'est aussi l'abnégation et la résignation extraordinaires dont il fit preuve lors de son interminable agonie.

C'est enfin le véritable amour que KELLY portait à la France qu'il considérait comme sa seconde patrie.

Ce sont ces raisons qui ont fait considérer aux Etats-Unis et notamment à Altoona (Pennsylvanie), sa ville natale, le sergent KELLY comme le héros-type, le soldat modèle et qui ont justifié là-bas, sa renommée immense et lui ont valu l'honneur insigne de reposer au cimetière national américain d'Arlington, près de Washington.

Pour nous, Français, ce garçon sympathique, qui a supporté sa blessure et son invalidité avec stoïcisme et bonne humeur, répondait lorsqu'on le plaignait : « Cela n'a pas d'importance, ce fut du bon travail (it was a job well done) ». Pour nous donc, il est le symbole du soldat américain tombé en libérateur de la France et dont le sacrifice est inoubliable et fécond.

ALLOCATION DU PROFESSEUR POLONOVSKI

En dédiant ce nouveau stade au Staff Sergeant Lawrence Russel KELLY, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers, vous avez voulu plus, vous avez fait mieux, qu'exalter la mémoire du premier soldat allié venu pour dégager votre ville de l'emprise ennemie et tombant sous les coups d'une tragique méprise. Vous avez voulu plus et vous avez fait mieux que rendre hommage et payer à une des plus nobles victimes de la guerre, votre dette de reconnaissance. Vous avez voulu plus encore — et vous avez fait mieux — qu'honorer un héros de l'armée libératrice américaine, car, par delà toutes ces intentions, votre décision, qui a profondément touché les membres du Kelly Memorial Committee et dont il vous remercie, perpétuera pour nos enfants le témoignage toujours vivant de l'amitié de deux peuples conclue en des heures d'épreuves et scellée dans le sacrifice. Ne répondez-vous pas ainsi au premier des buts que notre Comité s'est proposé : « Entretenir le souvenir de la Libération de Paris par les soldats de France et des Etats-Unis, frères d'armes qui luttèrent avec le même courage et le même enthousiasme ».

Vous donnez par là en exemple à toute notre jeunesse sportive, la belle simplicité d'un être d'élite qui sacrifia sa vie librement et sut accepter la souffrance jusqu'à en mourir, sans amertume, sans récrimination, au seul nom d'un idéal, aujourd'hui peut-être bien chimérique, de liberté, de justice et d'indépendance, estimant que rien n'était trop cher pour payer une telle victoire.

Aussi entre tant de héros et tant de martyrs, est-ce son nom que vous avez eu la délicate pensée de retenir, comme à près de 6.000 kilomètres d'ici, ses compatriotes n'en trouvaient pas de plus digne pour commémorer une des manifestations les plus importantes des mutilés de guerre !

C'est qu'il y avait dans la personnalité de Lawrence KELLY et aussi, je crois, dans la tragédie de cette lutte obscure que lui livra un destin malveillant, et dont il demeura à jamais le vainqueur, par sa seule grandeur d'âme et sa courageuse abnégation, quelque chose d'irrésistiblement attirant, émouvant et attachant.

Nous nous devons d'ajouter aussi que la simple et franche amitié, qu'en toutes occasions il manifesta à notre pays, et pour ceux-là mêmes qui furent les auteurs involontaires de ses cruelles blessures, a forcé les replis de notre cœur et lui assure notre gratitude infinie.

C'est nous, Sergeant Lawrence KELLY qui toujours auront à cœur de conserver votre souvenir et vous sauverons, notre vie et la vie de nos enfants durant, de la vraie mort qu'est l'oubli des hommes. Car on ne meurt en vérité que lorsque s'éteint dans la dernière mémoire le dernier souvenir.

M. FALAIZE et M. le Colonel BIRDSALL prononcèrent également une émouvante allocution.

A la suite de ces allocutions et malgré la pluie, se déroula un magnifique programme sportif, auquel participèrent les enfants des écoles, sous la direction de leurs moniteurs et monitrices, plusieurs jeunes filles de la section de gymnastique de la société « La Clodo », les équipes masculines de la société « En Avant », de Paris, les équipes féminines de la société « La Vaillante Sportive », de Clichy.

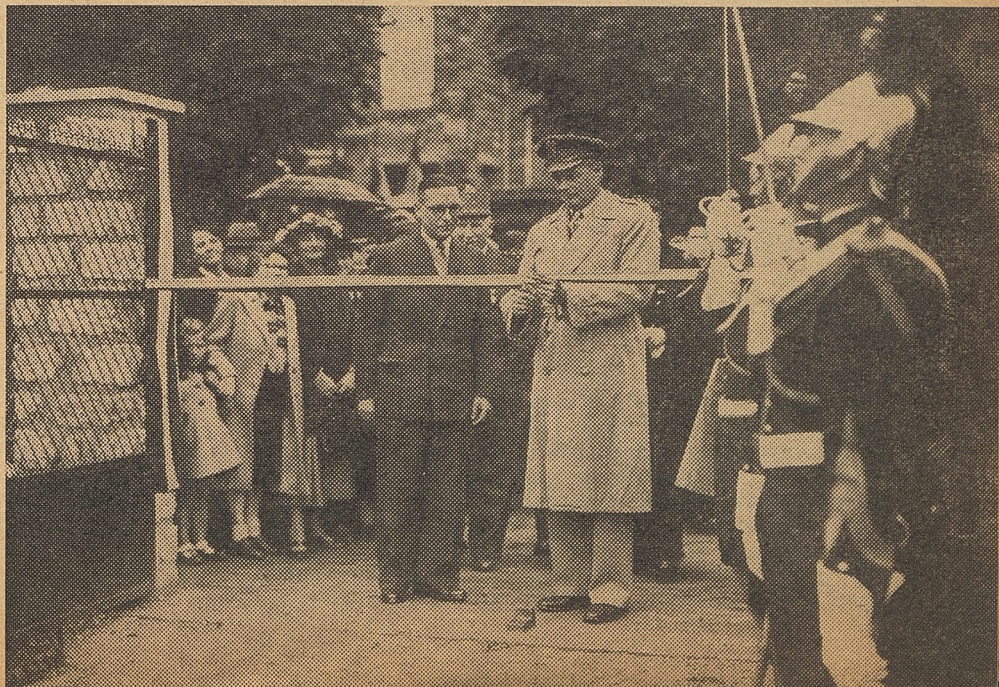
Tous et toutes furent chaleureusement applaudis à l'issue de leurs exhibitions.

La musique des Gardiens de la Paix de Paris, que M. le Préfet de Police voulut bien autoriser à venir à Saint-Cloud, fut également très applaudie.

Après le programme sportif, le Maire remit des prix aux lauréats de l'équipe de basket, de la société « La Clodo », qui disputèrent un match le matin même et des prix aux gagnants des épreuves d'athlétisme, section féminine, disputées au stade de Montretout, les 6 et 13 juin.

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui apportèrent leur dévoué concours à la Municipalité, en particulier, les directeurs et directrices, moniteurs et monitrices des écoles publiques, les dirigeants de la société « La Clodo », sans oublier son actif président, M. HUET et M. MULIER, professeur de gymnastique, M. le Président et les Membres du bureau de l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud, M. le Commissaire de police et les agents placés sous ses ordres, le personnel municipal dont M. BONNIFAUD, secrétaire général et M. NEVEU, directeur des services techniques, qui ne ménagèrent ni leur temps, ni leur peine; Mlle Marcelle THOMAS, présidente du Kelly Memorial Committee, qui se dépensa sans compter et qui contribua beaucoup à la pleine réussite de cette belle cérémonie d'amitié franco-américaine.

Le Colonel BIRDSALL avec à ses côtés M. Francis CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, au moment où il coupe le ruban symbolique



L'Exposition des vieux Souvenirs de Saint-Cloud

L'exposition des Vieux Souvenirs de Saint-Cloud a ouvert ses portes le samedi 19 juin, à 15 heures, sur un ensemble spectaculaire particulièrement réussi à tous égards. Deux grandes salles de la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, reliées par une spacieuse galerie, contenaient une foule de pièces de grande valeur, intéressant l'histoire de Saint-Cloud à toutes les époques.

Du seul point de vue historique, cette réunion d'objets rares revêtait un caractère saisissant qu'ont apprécié maints connaisseurs. Quelques experts présents ont témoigné leur satisfaction. Quant à la disposition, à l'arrangement, à la présentation de ces souvenirs, elle fut à la fois impeccable et charmante, ayant fait l'objet des soins attentifs du Conservateur du Musée, M. Robert HARDOUIN, dont on connaît le goût très sûr et la compétence.

Il avait sorti ses richesses cachées : d'antiques plans coloriés à la main, des proclamations célèbres, des armes archaïques. Aux murs, les gravures et les dessins étaient soigneusement choisis. Sous verre : des autographes précieux. Des vitrines centrales et murales renfermaient des pièces curieuses, inestimables, les unes appartenant au musée même, les autres provenant de collections privées. C'est ainsi que Mme Daniel BRUNET, Mme LUCAS-MACDONALD, M. CHAVETON, M. ANNET, ont prêté de bien jolies choses parmi lesquelles on remarqua un superbe coffret à dentelles que Napoléon I^{er} offrit à Marie-Louise, le jour de son mariage, à Saint-Cloud. Un envoi extrêmement substantiel fut celui de M. le D^r François DEBAT, dont la collection de « pâtes tendres » de Saint-Cloud, constitue un vrai trésor. Dans les angles, on se montrait un fauteuil ayant appartenu au Premier Consul, un métier à broder que frôlèrent les doigts fins de Joséphine, un secrétaire de l'Empereur et bien d'autres meubles originaux et évocateurs.

Le Musée National de la Malmaison avait fourni son tribut ainsi que celui de la Manufacture de Sèvres qui envoya des céramiques peu communes de l'ancienne faïencerie de Saint-Cloud : soupières, navettes à épices, porte-huiliers et plats soit immaculés de blancheur ivoirée, soit ornés d'arabesques bleues ou polychromes. Les collectionneurs pâlirent d'envie...

Le Musée de l'Air, par ses gravures et photos, rappela l'ascension des frères Robert et du Duc de Chartres dans leur montgolfière, le 15 juillet 1784, à la Grande Gerbe, et les essais de Santos-Dumont, aux Coteaux de Saint-Cloud. Quant aux hopitaux de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye, ils avaient prélevé dans leurs vénérables apothicaireries, des pots à onguent, des vases, des cruchons, des brocs à sirop et des boîtes à herbes médicinales que fabriquèrent les « Chicaneau » et les « Trou », de la fameuse Manufacture de Saint-Cloud.

Pour la circonstance, on découvrit un splendide et fragile vitrail provenant du château incendié, aux armes de la Duchesse d'Angoulême. Un peu partout, le velours pourpre et les ors des sièges du palais impérial (prêtés par M. le Chanoine Colin), mettaient leur accent luxueux dans cette atmosphère surannée.

Bref, une magnifique exposition dont la presse parisienne fit les éloges. A l'étranger même, grâce à d'érudits journalistes, cette manifestation eut quelque retentissement. Le résultat fut que, les samedis et dimanches suivants, une recrudescence d'intérêt pour Saint-Cloud fut observée à l'occasion de visites en groupes importants organisées par des Sociétés d'éducation artistique, littéraire, historique, touristique, à travers notre ville et son parc : raison de plus pour essayer d'embellir Saint-Cloud, cité historique, jardin de Paris.

Départ à Charbonnière et des Nouvelles de la Colonie

Le château municipal de Charbonnière a retrouvé sa vie active et bruyante des époques de vacances.

150 enfants, garçons et filles, sont partis, vendredi 16 juillet, en quatre autocars, pour rejoindre la colonie où, pendant un mois pour les uns, deux mois pour les autres, ils vont reprendre des forces et de la vigueur, après une année de travail scolaire.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité d'une telle réalisation. Les familles qui, les années précédentes, ont

confié leurs enfants à la colonie de Charbonnière, savent le bien que ceux-ci en ont tiré, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral.

La vie en équipe, la discipline nécessaire, sont des éléments précieux pour habituer les enfants à ne pas tout ramener à leur petite personne, pour leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls et qu'il y a lieu de penser aussi aux autres.

Le départ s'est effectué dans un ordre parfait, et les nouvelles que nous avons reçues sont très satisfaisantes.

Rappelons que le *Journal de la Colonie* est affiché chaque semaine dans le cadre officiel de la mairie, et apporte ainsi aux familles, en dehors, bien entendu, des lettres des enfants, des renseignements sur la vie de la grande et belle maison.

M. et Mme DEMARD ont repris la direction de la colonie et la parfaite réussite des années précédentes est une précieuse garantie pour cette nouvelle période.

Moniteurs et monitrices présentent toutes les compétences nécessaires. Plusieurs d'entre eux étaient déjà là l'an dernier.

Nos assistantes scolaires, qui connaissent les enfants et les suivent toute l'année, sont là-bas et nous avons en plus une infirmière diplômée qui, sous la surveillance et le contrôle d'un médecin d'Orléans, assurera le service sanitaire de la colonie.

Nous avons donc tout lieu de penser, surtout si le soleil veut bien se mettre de la partie, que le séjour de Charbonnière sera, cette année encore, fort agréable et particulièrement fructueux.

On s'imagine difficilement ce que peut être le travail préparatoire nécessaire pour mettre au point une organisation de ce genre. Inscriptions, visites médicales, trousseaux et valises, préparation des approvisionnements, mise en place des services, etc., etc... Les services de la Mairie, et particulièrement le Service social, qui assure une grosse part de la tâche, doivent être remerciés. Nous le faisons ici très sincèrement.

Nous apprenons au moment de mettre le présent article sous presse, que les enfants sont en parfaite santé, qu'ils s'amusez bien, qu'ils ont bon appétit et qu'ils sont heureux de se trouver dans ce beau château et dans ce grand domaine de Charbonnière où ils peuvent s'ébattre librement et s'en donner à cœur joie.

Au château, rien n'est négligé pour que les enfants profitent pleinement de leur séjour à la campagne. La nourriture, bien préparée dans une grande cuisine, est saine et abondante.

Au petit déjeuner, il est servi aux enfants du pain beurré ou garni de confiture avec café au lait.

Le jeudi et le dimanche, le café est remplacé par du chocolat au lait.

Au goûter, à 16 heures, les enfants ont du pain et du chocolat ou du sucre ou encore des fruits et une tasse de bon lait frais.

Voici le menu de la semaine du 16 juillet au 21 juillet :

Vendredi 16 juillet :

Potage aux légumes
Salade de pommes de terre
Rosbif
Nouilles au jus
Pain d'épice

Samedi 17 juillet :

Potage oseille à la crème
Boudin
Haricots verts au jus
Fruits

Dimanche 18 juillet :

Potage légumes
Radis
Rosbif
Purée de pommes de terre
Fruits

Lundi 19 juillet :

Potage
Carottes râpées
Saucisses
Lentilles
Confiture

Mardi 20 juillet :

Potage oseille à la crème
Radis roses
Bœuf mode
Carottes au jus
Fruits

Mercredi 21 juillet :

Potage aux légumes
Hachis Parmentier
Salade
Pain d'épice

Jeudi 21 juillet :

Potage poireaux et pommes de terre
Choux gratinés et pommes de terre
Petits pots de crème au chocolat

Il est consommé journallement à la colonie, 62 litres de lait frais. Nous espérons qu'à ce régime, les enfants prendront du poids et seront en mesure, à leur retour de Charbonnière, d'affronter l'hiver dans de bonnes conditions.

Distribution des Prix

Une tradition bien chère est, sans conteste, celle que représente la distribution solennelle des prix, en fin d'année scolaire.

Après dix mois de travail sérieux et consciencieux, il est bon qu'un enfant voit ses efforts reconnus et récompensés.

Pour ceux qui, après les quelques années d'études primaires, doivent se mettre au travail de l'atelier ou du bureau, le prix obtenu devient un souvenir précieux d'une période de la vie dorénavant dépassée.

Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal a estimé qu'il était nécessaire de faire cette année un pas de plus que l'année dernière.

Alors que, en 1947, seuls les lauréats du certificat d'études avaient été récompensés par l'attribution d'un dictionnaire et par une promenade à Fontainebleau, cette année, le Conseil avait décidé d'offrir des livres aux deux premiers élèves de chaque division des écoles publiques et de remettre aux enfants de ces mêmes écoles, lauréats du certificat d'études et à ceux ayant passé avec succès l'examen d'entrée au lycée, un dictionnaire Larousse. De plus, une promenade en autocar à Chantilly était offerte à tous les lauréats du certificat d'études des écoles publiques et privées.

De cette promenade, nous pouvons dire qu'elle se déroula dans les meilleures conditions et que tous nos jeunes revinrent en fin de journée, enchantés de leur déplacement, dont ils garderont certainement le souvenir le plus agréable.

La distribution des prix proprement dite, eu lieu le samedi 10 juillet, dans la Salle des mariages de la Mairie, entièrement remplie par les enfants et leurs mères et maîtresses.

L'exiguïté de la salle n'avait pas permis d'inviter les familles. C'est une situation qui, nous l'espérons bien, ne se reproduira pas, car nous savons la joie des parents à voir la proclamation publique des succès de leurs enfants et nous pensons, l'an prochain, disposer de la salle nécessaire à une distribution plus solennelle encore.

Quoi qu'il en soit, la cérémonie de cette année est déjà un progrès sur l'an passé.

La Municipalité, le Conseil Municipal, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles entouraient M. le Maire qui, très simplement, sut dire les paroles convenables en telle circonstance.

Nous ne pouvons ici donner les noms de tous les enfants récompensés, soit par des livres, soit par des livrets de Caisse d'Epargne.

Remercions toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'appel que nous avons lancé dans le dernier bulletin et qui ont remis à la Mairie des livres et des dons.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur réunissait le corps enseignant autour de la Municipalité et du Conseil Municipal et M. le Maire, se faisant l'interprète de toute la population clodoaldienne, exprima les remerciements que nous devons tous à tous ceux et celles qui se dévouent sans compter, et avec le succès que l'on sait, à l'instruction de nos enfants.

Au sujet de cette distribution de prix, nous savons que des critiques ont été formulées. Que ne critique-t-on pas ? Certains estiment que la ville aurait dû faire beaucoup mieux et beaucoup plus.

La même remarque peut être faite à propos de n'importe quelle réalisation.

Et ceux qui demandent que l'on fasse davantage, sont les premiers à regretter, souvent avec véhémence, la montée incessante de leur feuille de contribution. Il faut cependant que quelqu'un paye !

Le devoir de la Municipalité est de faire le mieux possible, sans engager de dépenses inconsidérées. Elle croit avoir, dans le cas présent, fait tout ce qu'il était convenable, sans se faire aucune illusion quant à la possibilité de satisfaire tout le monde.

14 JUILLET

« Le 14 juillet », jour de fête populaire, fut cette année célébré dans tous les quartiers, avec un entrain et un enthousiasme remarquables et, d'ailleurs, remarqués et signalés par plusieurs habitants de communes voisines, venues à Saint-Cloud en promenade ou en visite chez des amis.

C'est que la formule adoptée ici nous paraît particulièrement heureuse, puisqu'elle consiste à demander aux quatre Amicales de quartier de se charger elles-mêmes de l'organisation des fêtes et jeux traditionnels. Ainsi, l'animation règne dans toute la ville et les habitants sont amenés à prendre entre eux des contacts qui peuvent être particulièrement favorables à la bonne entente et à la compréhension mutuelles. D'autre part, le commerce local profite au maximum de ces fêtes de quartier, alors que, si la Municipalité, comme cela se fait dans nombre de communes, se chargeait elle-même

de l'organisation d'une fête, elle pourrait difficilement animer plusieurs centres et serait fortement tentée de se consacrer à la réalisation d'une fête unique, qui serait peut-être plus grandiose, mais, d'une part, ne profiterait qu'aux commerçants d'un seul quartier et, surtout, ne laisserait pas aux initiatives individuelles l'occasion de se manifester, en provoquant ces contacts auxquels nous faisons tout à l'heure allusion et qui, à notre sens, ne sont pas les éléments de succès les moins appréciables et les moins utiles.

Pour maintenir une tradition, respectable à tous points de vue, qui ne veut pas voir dans le 14 juillet, seulement une occasion de réjouissances populaires, mais le rappel d'un événement d'histoire de la plus haute importance, la Municipalité avait invité à prendre part à un vin d'honneur, à la Mairie, diverses personnalités et tous les présidents des sociétés locales, représentant, en fait, toute la population clodoaldienne.

Dans une brève allocution, M. le Maire parla de la situation générale du pays et termina sur une note optimiste de confiance dans les destinées de la France et de la République.

Pouvons-nous, dans le cadre limité de cet article, rappeler tout ce qui a été fait à Saint-Cloud, à l'occasion de ce 14 juillet ?

Cela est absolument impossible. Il nous faut cependant signaler, tout en sachant que nous serons très incomplets, d'abord le bal organisé, place de la Mairie, par la Municipalité et qui, pendant deux nuits, bénéficia d'un nombre considérable de danseurs entraînés par un excellent orchestre, puis les courses à pied organisées par l'Amicale du Centre, avec le concours de la Société sportive « La Clodo », les jeux offerts aux enfants (jeux des ciseaux, de la cruche, etc... et le mât de cocagne) qui réunirent de nombreuses compétitions, au milieu d'un public sympathique. Le tout accompagné de distributions de gâteaux et friandises et de nombreux prix dûs à la générosité des commerçants et des habitants.

A Montretout, bals, musique, chars et véhicules fleuris et courses cyclistes, organisées par l'Amicale de Montretout, avec le concours de la section de Saint-Cloud du « Club des Sports Olympiques ».

Et puis, jeux pour enfants et mât de cocagne, toujours accompagnés de distributions de prix et de gâteaux, que commerçants et habitants du quartier avaient largement dispensés.

Aux Coteaux et à la Passerelle, les deux Amicales avaient conjugué leurs efforts pour mettre au point des réjouissances de tous genres : fête foraine et matches de boxe et de catch dans le terrain de l'Amicale des Coteaux, apéritif-concert avec crochet, championnat de ping-pong, match de chansons « d'hier » et de chansons « d'aujourd'hui », sans oublier : courses à pied, jeux d'enfants de tous genres et même une retraite aux flambeaux assez originale, puisque la musique était composée d'accordéons, saxos, trompettes d'harmonie, etc..., tous instruments que l'on n'est pas accoutumé de voir utilisés en pareille circonstance.

Naturellement, des bals particulièrement animés retinrent les danseurs, tant au carrefour de la Passerelle que dans la salle de l'Amicale des Coteaux.

On comprend que cette sèche énumération ne donne qu'une idée bien imparfaite et très insuffisante de ce que fut réellement cette fête du 14 juillet. Elle ne dit pas, mais chacun le sait, tous les dévouements et tous les concours qui ont dû se dépenser avant et pendant toutes ces manifestations pour les mettre soigneusement au point et les faire aboutir.

Nous ne saurions ici, nommer tous ceux et celles qui se sont dépensés sans compter en cette circonstance.

Qu'il nous soit permis cependant de remercier les présidents des Amicales : M. BENOIT, pour l'Amicale du Centre; M. MICHELET, de l'Amicale de Montretout; M. CHAUVEAU, de l'Amicale des Coteaux et M. PLÉAU, de l'Amicale de la Passerelle, et tous les membres dévoués qui composent avec eux les comités organisateurs.

Merci également à M. MASSON, président de la Symphonie Clodoaldienne et à tous les membres de cette brillante société musicale qui fit entendre au vin d'honneur, à la Mairie, des morceaux choisis.

Merci aussi à M. HUET et ses collaborateurs de « La Clodo », à MM. BERNARD et DURIS, du C. S. O., à M. HUMBERT, professeur de boxe et à tous ceux que nous oublions certainement.

M. ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud, donna le départ du Grand Prix cycliste, à Montretout.

Les Amicales devaient profiter de ces fêtes pour élire leurs reines.

L'Amicale du Centre choisit pour reine, Mlle FRANÇOIS Yvette et pour demoiselles d'honneur, Mlles PERRIN Paulette et GODIN Marie-Claude.

Aux Coteaux, la reine désignée fut Mlle Jacqueline LIGER et les demoiselles d'honneur, Mlles Odette et Marie-Thérèse JOSSET.

A l'Amicale de la Passerelle, le choix se porta sur Mlle Jeannine LE BOURDONNÉ, nommée reine, et, pour ses demoiselles d'honneur, sur Mlles Betty RIOUX et Collette HORNÉ.

A l'Amicale de Montretout, le choix d'une reine et de deux demoiselles d'honneur va se faire prochainement.

Nous présentons à toutes ces jeunes et gracieuses royautés, ainsi qu'à leurs demoiselles d'honneur, nos plus vives félicitations.

M. le Maire et ses adjoints, ainsi que de nombreux conseillers municipaux, visiteront les différentes Amicales et auront le plaisir de rendre compte des réels succès obtenus partout, auprès de la population, par toutes ces manifestations sportives, jeux, bals, concerts, etc...

Il leur est particulièrement agréable de dire à tous, par la voix du Bulletin, leurs très sincères félicitations et aussi, au nom de la population clodoaldienne, leurs remerciements.

Activités de la Maison de l'Education Populaire

Théâtre

Le 5 juin, la troupe théâtrale de l'Amicale des Anciens et des Anciennes Elèves de l'Ecole Laïque, a donné une nouvelle et brillante représentation de « Château Historique », au profit des « Vieux Travailleurs Clodoaldiens ».

Les 3 et 4 juillet, les Anciennes Elèves du Lycée de Jeunes Filles ont joué avec un brio dont nous les félicitons chaleureusement, « Gringoire », de Théodore de Banville.

Différentes pièces sont préparées pour la rentrée d'octobre, entre autres, « Mon Curé chez les riches ».

Cinéma

Une série de projections cinématographiques gratuites, ont été organisées par différents groupements de la Maison, notamment le 11 juin, par les Auberges de la Jeunesse et le 4 juillet, par les Scouts.

Les 19 et 20 juin ont été projetés les films sur Saint-Cloud (Seine-et-Oise), et sur Saint-Cloud du Minnesota.

Mentionnons tout spécialement la projection de « Goupi Mains Rouges », qui réunit, le 20 juin, tous les jeunes de la Maison, sans distinction d'origine ou d'idéologie. Le chant commun aux groupements et intitulé Ensemble, termina dignement la séance.

Le Ciné-Club continue à donner ses beaux films d'amateurs. Cette société prépare un grand film « L'Homme coupé en tranches » qui sera projeté en octobre.

Expositions

Les 19 et 20 juin, une exposition de souvenirs historiques clodoaldiens a obtenu un très vif succès.

Les 26 et 27 juin, l'École Active a présenté les magnifiques travaux de ses élèves et, les 10 et 11 juillet, l'École des Filles du Centre, exposait également d'intéressants dessins et de superbes travaux de couture. Ces petites expositions sont de pures merveilles qu'il convient d'encourager. Nos chaleureux compliments aux maîtresses et aux élèves.

Bals

Ces réjouissances gratuites et strictement réservées aux usagers de la Maison n'ont pas manqué.

Le 12 juin, le Groupe Théâtral de l'Amicale du Centre donnait une sauterie extrêmement réussie.

Le 26 juin, à l'issue de leur représentation cinématographique, les divers groupements de jeunes se mêlaient avec une franche camaraderie en un bal qui dura jusqu'à 4 heures du matin.

Le 3 juillet, les Anciens et Anciennes Elèves de nos Lycées dansaient avec un entrain endiablé, au son d'un orchestre de jazz composé d'anciens élèves jouant leur propre production.

Le 4 juillet, c'était le tour des « Scouts » qui dansèrent frénétiquement, de 15 heures à minuit.

Cours de sténographie

Les cours de sténographie, organisés à la Maison, viennent d'obtenir de beaux succès.

Ont été reçus :

Examen préparatoire de sténographie : Maurice BLANC, mairie de Saint-Cloud; Nicole TORRÈS, rue Bucourt.

Examen élémentaire (75 mots à la minute) : Claude FROCHOT, 20, rue Gounod.

C. A. P. : Geneviève DUVAL, 21, avenue du Maréchal-Foch; Yvonne LA ROCCA, 137, rue des Tennerolles.

Nos très vives félicitations à ces élèves et à leur professeur, Mme Paul CORDIER.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dons

La Vie des Abeilles Solitaires, par M. Robert HARDOUIN. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Don de l'auteur.

D'autre part, Mme Charles BOUDHORS vient de nous remettre les ouvrages suivants :

CHASSANG : Dictionnaire grec-français.

SUCKAU : Dictionnaire allemand-français et français-allemand.

GEORGIN : Manuel de syntaxe grecque.

CROISSET et PETITJEAN : Grammaire grecque.

HORACE : Art poétique (texte latin).

VIRGILE : Les Géorgiques (texte latin et traduction).

BRELET : Grammaire française.

BOILEAU : Œuvres classiques.

ROUSSEAU : Morceaux choisis.

PHÈDRE : Fables.

CICÉRON : Analyse et extraits des ouvrages de rhétorique.

XÉNOPHON : Anabase (morceaux choisis).

NONUS : Quelques fils de leurs œuvres.

ROGER : Introduction à l'étude de la médecine.

ARNOZAN : Précis de thérapeutique (2 vol.).

COLLET : Précis de pathologie interne (2 vol.).

FORGUE : Précis de pathologie externe (2 vol.).

LANGLAIS : Hygiène publique et privée.

L. TESTUT : Traité d'anatomie humaine (7 vol.).

H. BERDAL : Nouveaux éléments d'histologie normale.

DUBRISSAY et JEANNIN : Accouchement.

P. TILIAUX : Traité d'anatomie topographique.

FARABEUF : Précis de manuel opératoire.

Tous nos remerciements aux généreux donateurs.

COMITÉ INTERSOCIÉTÉS

Le Comité intersociétés, réuni le vendredi 16 juillet, a élu pour président, en remplacement du regretté M. Louis COUTUREAU, récemment décédé, M. PLEAU, président de l'Amicale de la Passerelle et pour vice-président, M. HATRY, président de la F.N.C.R.

La Municipalité adresse ses sincères félicitations aux deux nouveaux élus qui sauront maintenir entre toutes les sociétés locales, un esprit de fraternelle collaboration pour le plus grand profit de tous.

DISTINCTIONS

Par décret du 1^{er} avril 1948 (J. O. du 13 avril, page 3.663), la Médaille d'argent de la Reconnaissance Française « pour faits de résistance », a été attribuée à M. Robert HARDOUIN, directeur de l'hôpital et la Médaille de bronze à M. René BONNIFAUD, secrétaire général de la mairie.

Rappelons que la Médaille de bronze de la Reconnaissance Française, également « pour faits de résistance », a été décernée à M. René BAUDRY, secrétaire général adjoint de la mairie, ainsi qu'à Mme MONSEL, par décret en date du 26 septembre 1947 (J. O. du 8 octobre).

..

Par arrêté de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, publié au J. O. des 7 et 8 avril 1948, ont été nommés dans l'ordre du Mérite social au grade de chevalier :

ANDRÉ Eugène, demeurant à Saint-Cloud, 7, rue Royale, trésorier de la Société de Secours Mutuels Saint-François-Xavier, à Saint-Cloud.

BUCHERON Maurice, agent de police à Saint-Cloud, délégué de la section à la Société de Secours Mutuels de l'Orphelinat Mutualiste des Polices de France.

RAMETTE Louis, capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud, administrateur de la Société de Secours Mutuels Saint-François-Xavier, à Saint-Cloud.

Vives félicitations aux nouveaux promus.

**

REMISE DE DÉCORATION

Le dimanche 6 juin 1948, des décorations ont été remises par le Maire, sur la place de la Mairie, aux gradés et sapeurs du Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud, dont les noms suivent :

La Médaille de vermeil à l'adjudant PAPELARD.

La Médaille d'argent au sergent FLEURY, au caporal THIBAUDAT et au sapeur DUMONT.

A l'issue de cette remise de décorations, un vin d'honneur fut servi à la Mairie aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs du Corps des Pompiers de Saint-Cloud, en présence du Maire et des membres de la Municipalité.

Toutes nos félicitations aux nouveaux décorés.

Ravitaillement et Rationnement

Supplément aux familles nombreuses

Par circulaire du 23 juin 1948, M. le Préfet de Seine-et-Oise a fait connaître qu'à partir du 1^{er} juillet 1948, les suppléments indiqués ci-après étaient accordés mensuellement aux familles nombreuses, savoir :

NOMBRE D'ENFANTS	SUPPLÉMENTS MENSUELS				
	M. G.	Fromage	Sucre	Pâtes	Pain
	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.
3 enfants	100				3.000
4 enfants	700	400	500	500	6.000
5 enfants	800	400	500	500	9.000
6 enfants	1.050	600	750	750	9.000
7 enfants	1.500	800	1.000	1.000	15.000
8 et 9 enfants	1.750	1.000	1.250	1.250	15.000
10 et 11 enfants	2.200	1.200	1.500	1.500	21.000
12 et 13 enfants	2.700	1.600	2.000	2.000	21.000

Les personnes intéressées qui n'auraient pas encore perçu les titres supplémentaires auxquels elles ont droit pourront s'adresser à la Mairie, service du ravitaillement.

Prolongation de la validité de la feuille de coupons du 1^{er} semestre 1948 (produits industriels)

La validité de la feuille semestrielle de coupons afférente au premier semestre 1948 est prolongée jusqu'au 31-12-1948 pour les coupons réservés à la perception des produits délivrés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie (charbon, etc.).

Les coupons, au nombre de 25 et marqués R.A. à R.Z., se trouvent situés sur le volet gauche de la feuille semestrielle de coupons du premier semestre. Ils doivent rester attachés au cartouche central.

En conséquence, les consommateurs voudront bien conserver précieusement cette feuille dans le cas où des tickets-lettres viendraient à être validés.

Remplacement des titres d'alimentation perdus ou volés

De nombreuses fraudes ayant été constatées dans le département de Seine-et-Oise, en matière de remplacements des titres d'alimentation, perdus ou volés, M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture a décidé de mettre en application les mesures ci-après, à partir du 1^{er} juillet 1948 :

1° Les titres d'alimentation perdus, de quelques sortes que ce soit, ne sont pas remplacés pendant toute leur période de validité;

2° La perte de la feuille trimestrielle de coupons doit faire l'objet d'une déclaration de perte auprès de la mairie de résidence, conformément aux dispositions en vigueur. Cette déclaration servira de justificatif pour percevoir le trimestre suivant, une nouvelle feuille. Mention de cette remise sera effectuée au verso de la carte individuelle, dans les cases réservées à cet effet. Ces deux formalités sont obligatoires et aucune remise nouvelle ne peut avoir lieu sans leur accomplissement préalable;

3° La carte individuelle perdue n'est jamais remplacée. Sa perte peut seulement donner lieu, après enquête, à l'établissement d'une fiche individuelle d'alimentation, la feuille trimestrielle de coupons restant en mairie, conformément à la réglementation actuelle;

4° En cas de perte simultanée de la carte individuelle et de la feuille trimestrielle de coupons, l'intéressé ne pourra percevoir en mairie les coupons validés de ce dernier titre qu'à compter du trimestre suivant celui de la déclaration de perte;

5° Ces dispositions ne s'appliquent pas aux titres disparus par suite de vol qualifié ou détruits par sinistres dûment établis. Mais une simple allégation à ce sujet doit être tenue pour sans valeur.

Compte-Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 JUILLET 1948

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, adjoints; Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET, GUEDON, LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

Absents excusés : MM. LAROUÉ, SCHREDER, adjoints; DEVÈZE, COLIN, MARIN.

Absents : MM. GALATAUD, DUCHESNE.

..

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, MM. LAROUÉ, SCHREDER, COLIN et MARIN ont donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en leur nom.

..

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité, sans observation,

..

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, de majorer le taux de l'indemnité provisionnelle accordée aux retraités communaux, tributaires de la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales, afin que ces retraités bénéficient d'avantages équivalents aux retraités de l'Etat.

M. FINELLE demande que pour tout ce qui touche le personnel, la commission du personnel soit consultée et prie le maire de réunir cette commission;

2° Décide, à l'unanimité, de réviser les tarifs de droits de place des forains dans le bas parc de Saint-Cloud et de supprimer, pour tenir compte de l'augmentation du prix des places, la redevance réclamée pour l'enlèvement des ordures ménagères.

En ce qui concerne les droits perçus au titre du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Ecoles, décide, après intervention de M. COMEAU, qui déclare qu'à la commission des fêtes et sports, il n'a pas été question de la modification de ces droits, et sur la suggestion de M. DUCROS, qui plaide en faveur de la Caisse des Ecoles, de percevoir en totalité, au profit de ladite Caisse, les droits antérieurement perçus au titre du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Ecoles.

Fixe à 12 % du montant du prix des places, la redevance à verser au profit de la Caisse des Ecoles publiques;

3° Décide, à l'unanimité, de faire installer par l'Administration des P. T. T., une boîte aux lettres au n° 19 de la rue du Calvaire et vote le crédit nécessaire à cette installation;

4° Approuve, à l'unanimité, un avenant au contrat en cours d'assurances « accident automobile », en raison de la mise en service d'une nouvelle benne à ordures ménagères, récemment acquise par la ville.

M. FINELLE demande que la ville contracte ses différentes assurances auprès des Sociétés ou Compagnies nationalisées et profite de la clause de résiliation annuelle pour dénoncer les contrats conclus auprès des Sociétés ou Compagnies non nationalisées;

5° Décide, à l'unanimité, en vue du financement d'une tranche de travaux à exécuter au nouveau bâtiment du lycée de garçons, en cours de construction, de changer d'affectation, pour une somme de 1.600.000 francs, des fonds d'emprunt antérieurement votés pour des travaux qui pourront être financés au moyen des ressources générales du budget, à l'aide de crédits à inscrire au budget additionnel de 1948.

S'agissant, entre autres, du changement d'affectation d'un emprunt de 1.000.000 de francs, antérieurement voté pour l'agrandissement de la rue Lauer, M. COMEAU déclare qu'à ce sujet, le groupe communiste, tout en donnant son accord sur la désaffectation des fonds, maintient son point de vue en ce qui concerne l'élargissement de la rue Lauer pour lequel il a voté contre, le 17 mars dernier;

6° Décide, à l'unanimité, de rembourser à l'ancien propriétaire du château de Charbonnière, les impôts de 1947 que celui-ci a payé au lieu et place de la ville, les mutations de cotes n'ayant pas été faites en temps voulu par les services des con-

tributions directes du Loiret, bien que la propriété ait été acquise par la ville en juin 1946.

M. FINELLE dit qu'il est étonné que pour une propriété acquise en juin 1946, les services intéressés n'aient pas fait le nécessaire immédiatement, de façon que les rôles fussent établis en 1947 au nom de la ville de Saint-Cloud. Il trouve cela anormal, car il a été à même de constater que, pour des propriétés acquises par des administrations dont il s'occupe, les mutations ont été faites dans les trois mois. Il ajoute que ces petits comptes de cuisinière font perdre du temps au Conseil Municipal.

Le Maire lui répond que le nécessaire a été fait par le notaire aussitôt l'acquisition de la propriété pour que les rôles fussent établis au nom de la ville de Saint-Cloud.

M. MONNIER dit, qu'à son avis, la faute incombe à l'administration.

M. le Maire indique que l'ancien propriétaire a commis une erreur en payant, mais que l'on ne peut lui en tenir rigueur, car il a cru bien faire et n'a pas voulu être pénalisé.

M. ROLLIN déclare que, pour une affaire personnelle, il a attendu plus de trois ans pour obtenir, après de nombreuses réclama-tions, un changement d'affectation.

M. CHAUVÉAU dit : « Que nous payons au percepteur ou que nous remboursions l'ancien propriétaire, il faut toujours payer ! »

La question, mise aux voix par le Maire, a été adoptée à l'unanimité :

7° Décide, après avoir vivement discuté la question et après avoir modifié les textes du rapport de la commission des finances qui, d'après les dires des groupes minoritaires, prêtaient à confusion, d'ouvrir un crédit permettant :

- a) De distribuer des livres de prix au deux premiers élèves de chaque classe des écoles primaires publiques et, si dans les classes il y a plusieurs divisions, aux deux premiers élèves de chaque division.
- b) D'attribuer un petit dictionnaire Larousse à chaque lauréat du certificat d'études primaires fréquentant les écoles primaires publiques de Saint-Cloud;
- c) D'offrir à tous les lauréats du certificat d'études et aux enfants de toutes les écoles primaires de Saint-Cloud, publiques et privées, qui ont passé avec succès l'examen d'entrée aux lycées et aux cours complémentaires, un voyage à Chantilly et en forêt de Chantilly.

Les paragraphes a) et b) ont été votés à l'unanimité; le paragraphe c) a été voté de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, LAROUÉ, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, LAURENCE, MARIN, COLIN, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU.

Ont voté contre : MM. COMEAU, CADET, GUÉDON, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

S'est abstenu : M. DUCROS.

Avant la lecture du rapport de la commission des finances, et avant de passer à la discussion, M. CHAVETON, maire, indique que si la Municipalité n'a pas fait mieux cette année, il y a deux raisons : la première, le manque de place pour effectuer, comme avant la guerre, une distribution solennelle des prix, en présence des familles; la deuxième, les difficultés d'approvisionnement en livres et surtout la dépense très élevée que nécessiterait une telle distribution.

M. le Maire dit : « Nous donnons 142 livres de prix et 90 dictionnaires, ce qui fait 232 bénéficiaires qui, avec les maîtres d'école, contiendront à peine dans la grande salle de la mairie lors de la distribution ». Il ajoute qu'il est normal de favoriser les élèves qui ont bien travaillé, mais qu'il ne faut pas, avec l'argent des contribuables, se lancer dans des libéralités trop grandes que chacun retrouve, en fin de compte, sur sa feuille d'impôts.

Mme NOSLEY estime que ce n'est pas très généreux de la part de la ville de Saint-Cloud de consacrer une somme de 40.000 francs pour les prix; qu'elle pourrait du moins faire le double.

M. BERGER précise que ce n'est pas 40.000 francs qui sont proposés par la commission des finances, mais 102.000 francs.

Mme NOSLEY dit que l'attribution de prix aux deux premiers élèves, c'est très limitatif et signale que dans les villes de province on fait la distribution des prix dans la salle du théâtre et qu'à Saint-Cloud, on pourrait la faire dans la salle du cinéma « Le Régent ». Elle ajoute que l'on pourrait tout au moins donner des prix aux quatre premiers élèves.

M. le Maire lui répond que l'on pourrait même en donner aux huit premiers, mais qu'il faut être raisonnable et que la mesure proposée l'est. Il dit qu'il est toujours possible de penser autrement, de faire mieux, mais que lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables, il convient de se modérer.

M. ROLLIN précise que dans les classes où il y a deux divisions, il y aura quatre prix auxquels viendront s'ajouter un certain nombre de dons.

M. DISCOUR pense que l'année prochaine, le Conseil Municipal pourrait se montrer plus généreux. C'est également l'avis de M. DUCROS.

M. le Maire répond que l'on peut tout faire, mais qu'il faut tenir compte des possibilités financières de la ville. Il ajoute : « Nous ne sommes plus, hélas ! aux temps heureux d'avant-guerre et il faut compter avec la faculté contributive des habitants qui, actuellement, sont chargés d'impôts et ne peuvent faire ce qu'ils auraient fait avant la guerre.

M. LE GUEN dit qu'il est navré qu'il n'y ait pas eu de distribution de prix l'année dernière et ajoute : « J'estime qu'une distribution de prix n'a pas pour but exclusif de faire une manifestation spectaculaire. Cette manifestation intéresse les parents. Nous, nous pensons que nous devons surtout intéresser les élèves et que les élèves qui quittent l'école, qui vont demain être des apprentis, doivent conserver un souvenir des quelques années qu'ils ont passées à l'école, souvenir qui est très utile, souvenir de leurs maîtres et aussi souvenir des attentions de ceux qui ont essayé de les perfectionner et de les engager dans l'avenir à continuer de se perfectionner et de s'instruire ». Il dit que le dictionnaire est très utile et qu'il voudrait que tous en aient. Il cite différents endroits, tout à fait éloignés, en Bretagne et en Normandie, où l'on s'est donné la peine d'intervenir auprès de l'opinion et de faire quelques efforts pour les distributions des prix. Il regrette qu'à Saint-Cloud rien n'ait été fait dans ce sens. Il dit que l'année prochaine, la distribution des prix devra être préparée plusieurs mois à l'avance et qu'il faudra faire appel aux habitants de Saint-Cloud, que ce sera l'occasion de voir la générosité des gens.

M. ROLLIN signale qu'un appel a été fait dans le *Bulletin Municipal*.

M. LE GUEN répond que tous les jours, il est fait dans les journaux des appels semblables, mais qu'il y a une façon de faire appel, qu'il faut surtout faire des démarches.

M. MONSEL dit qu'autrefois, les gens, pour procurer des ressources à telle ou telle œuvre, allaient tirer les sonnettes, mais que maintenant, ils ne le font plus.

M. LE GUEN dit qu'il est convaincu que s'il était fait certaines démarches, des fonds importants seraient obtenus.

M. le Maire lui répond : « Je vous inscriis en tête de liste pour faire la quête l'année prochaine. »

M. LE GUEN réplique : « Je suis d'accord, nous irons ensemble. »

M. le Maire ajoute : « Bien volontiers ».

M. COMEAU pense que l'année prochaine, la Municipalité pourrait organiser une kermesse, au bénéfice de la distribution des prix. C'est aussi l'avis de M. LE GUEN qui cite des communes voisines où, à l'occasion de kermesses, des sommes importantes ont été recueillies pour la colonie de vacances et la distribution des prix.

M. ROLLIN trouve la chose réalisable et estime qu'il faudra la tenter.

Mme NOSLEY demande des précisions au sujet de l'attribution d'un petit dictionnaire à chaque lauréat du certificat d'études primaires. Elle indique qu'il n'est pas spécifié dans le rapport de la commission des finances s'il s'agit des enfants des écoles publiques ou de toutes les écoles.

M. LE GUEN assure qu'il a lu attentivement le titre de l'ordre du jour, qu'il a lu plusieurs fois le texte du rapport de la commission des finances et que, dans son esprit, il ne peut s'agir que des enfants des écoles publiques.

M. DISCOUR s'enquiert : « Alors, un enfant qui est à l'école libre n'a rien ? »

M. ROLLIN répond que les enfants des écoles libres participent à la promenade à Chantilly, que l'an dernier, les enfants des écoles libres ayant été reçus au certificat d'études primaires avaient participé à la promenade organisée par la Municipalité. Il demande que ces enfants soient traités de la même façon cette année.

Une vive discussion intervient alors entre MM. FINELLE et ROLLIN et entre MM. LE GUEN, DISCOUR et ROLLIN.

M. FINELLE dit notamment que la ville n'a pas de largesses à faire aux gens qui ont les moyens d'envoyer les enfants aux écoles libres. M. ROLLIN lui répond qu'à l'école privée, il y a beaucoup d'enfants de familles pauvres et ajoute : « Tous les parents, quels qu'ils soient, ont le droit, en tant que Français, — et cette liberté n'a pas encore été supprimée, — d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix; et je ne comprends pas que, sur le plan local, pour l'attribution d'une récompense, on fasse une différence entre les enfants d'une catégorie et d'une autre catégorie. »

M. FINELLE répond : « Nous ne faisons pas de différence entre les enfants, mais nous faisons une différence entre les écoles. Nous ne pouvons pas admettre que le budget des contribuables aille à des affaires privées. »

M. le Maire réplique : « Ce ne sont pas des affaires privées. »

M. LE GUEN soutient que l'Etat, la ville, ne doivent payer, avec les fonds des contribuables, que les établissements où il n'est fait aucune distinction d'ordre politique ou religieux, où aucune confession n'y est pratiquée. Il ajoute : « Que ceux qui désirent donner à leurs enfants une éducation particulière paient, car s'ils envoient leurs enfants à l'école privée, c'est qu'ils le veulent bien. »

M. DISCOUR estime qu'un enfant qui a son certificat d'études, élève d'une école libre, a autant de droit qu'un enfant qui a son certificat d'études, élève d'une école publique. Il dit que lorsque l'enfant, devenu grand, se rendra à un appel de mobilisation et qu'il mettra la chaînette au poignet, on ne lui demandera pas s'il a été élève dans une école libre ou dans une école laïque.

M. BERGER dit que ce n'est pas la faute des enfants si les parents les mettent aux écoles libres et qu'il n'y a pas lieu de pénaliser les enfants.

M. ROLLIN précise que le certificat d'études primaires est obtenu aussi bien par les enfants des écoles libres que par ceux des écoles publiques, qu'il ne voit pas qu'il y ait tant d'histoires à faire, étant donné qu'il est question de l'attribution de récompenses aux lauréats du certificat d'études primaires, de ce certificat passé dans l'école publique, aussi bien par les enfants des écoles publiques que par les enfants des écoles libres, et qu'il s'agit d'un diplôme officiel.

M. MONSEL indique sa position et dit que, puisqu'il s'agit d'une libéralité, il faut la faire à tous les enfants.

Au sujet de l'attribution d'un livre de prix aux élèves des écoles publiques, 1^{er} et 2^e dans chaque classe ou dans chaque division, M. OBLE demande à qui iront les livres si les 1^{er} et 2^e ne sont pas de Saint-Cloud. M. le Maire lui répond : « Aux 3^e et 4^e habitant Saint-Cloud, car il apparaît difficile de faire payer par les contribuables de Saint-Cloud des prix aux enfants étrangers à la localité. »

M. DISCOUR estime que, malgré tout, ce sont les deux enfants qui ont le mieux travaillé qu'il faut récompenser.

Mme NOSLEY, MM. LE GUEN et FINELLE partagent le point de vue de M. DISCOUR.

M. le Maire déclare qu'il ne s'opposera pas à ce que les livres de prix soient attribués à des enfants étrangers à Saint-Cloud s'ils sont les premiers et demande au Conseil s'il est d'accord sur ce point.

Le Conseil Municipal, consulté, donne, à l'unanimité, son accord. Les livres seront donc attribués aux deux premiers élèves de chaque classe ou de chaque division, qu'ils soient ou non de Saint-Cloud.

M. le Maire demande ensuite quels sont ceux qui veulent voter le texte porté au rapport de la commission des finances, étant entendu que les paragraphes a) et b) s'appliquent aux enfants des écoles publiques et le paragraphe c) à tous les enfants lauréats du certificat d'études des écoles publiques et privées.

M. MONNIER dit que le texte du paragraphe c) est ambigu et il demande avant de voter qu'on modifie le paragraphe et que le Conseil se prononce sur un texte.

Après discussion, l'accord se fait sur les textes suivants :

a) De distribuer des livres de prix au deux premiers élèves de chaque classe des écoles primaires publiques et, si dans les classes il y a plusieurs divisions, aux deux premiers élèves de chaque division;

b) D'attribuer un petit dictionnaire Larousse à chaque lauréat du certificat d'études primaires fréquentant les écoles primaires publiques;

c) D'offrir à tous les lauréats du certificat d'études et aux enfants de toutes les écoles primaires de Saint-Cloud, publiques et privées, qui ont passé avec succès l'examen d'entrée aux lycées et aux cours complémentaires, un voyage à Chantilly et en forêt de Chantilly.

La question, mise aux voix par le maire, a donné les résultats indiqués;

8^o Décide, à l'unanimité, de faire aménager des sautoirs en longueur et en hauteur sur le terrain de l'Amicale des Coteaux, avenue Bernard-Palissy, ce terrain étant le seul dont peuvent disposer les enfants du groupe scolaire des Coteaux. Demande au Président de l'Amicale des Coteaux de prendre l'engagement écrit de mettre le terrain, une fois aménagé, gratuitement à la disposition des enfants des écoles, comme le sont déjà les autres terrains de sports scolaires, sous la surveillance de moniteurs et monitrices, la priorité étant réservée aux enfants des écoles publiques.

A ce sujet, une vive discussion s'est engagée, à laquelle ont pris part : MM. LE GUEN, FINELLE, CHAUVEAU, COMEAU, MONSEL, MONNIER, ROLLIN et le Maire.

M. LE GUEN dit qu'avant d'engager une dépense sur ce terrain, on est en droit d'exiger des garanties de l'Amicale quant à l'utilisation du terrain par les écoles publiques des Coteaux.

M. le Maire demande combien il y a d'années que l'Amicale héberge gratuitement une classe publique ?

M. CHAUVEAU répond : « Il y a plus de 10 ans ». Il ajoute que les enfants du groupe scolaire des Coteaux utilisent déjà le terrain que l'Amicale met gratuitement à leur disposition pour leurs exercices sportifs et qu'il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même lorsqu'il y aura des sautoirs sur le terrain.

M. le Maire assure qu'une défiance à l'égard de l'Amicale des Coteaux serait mal placée.

M. LE GUEN répond qu'il y a eu des incidents assez sérieux au lendemain de la Libération et qu'il convient de prendre ses précautions.

Le Maire réplique qu'en tout cas, la classe n'a jamais été mise à la porte, quelle que soit la position prise par l'Amicale à l'égard de tel ou tel groupement.

M. CHAUVEAU précise que la salle de l'Amicale des Coteaux ne peut être prêtée pour des réunions à caractère politique, mais que, s'il n'y est pas fait de politique, rien ne s'oppose à ce que la salle soit mise à la disposition de ceux qui la demandent. Il indique que tout dernièrement, la salle a été prêtée à l'A.R.A.C.

M. COMEAU s'informe si la ville ne pourrait pas acheter le terrain.

M. le Maire lui indique que c'est au programme de la Municipalité, mais qu'il y a actuellement impossibilité d'acquisition.

M. COMEAU dit : « Dans le texte de l'ordre du jour, il est précisé : « Aménagement de sautoirs pour les enfants des écoles primaires des Coteaux, nous n'aurons rien à y voir si l'Amicale des Coteaux décide d'offrir son terrain à qui elle l'entend. »

M. FINELLE déclare que le texte ne dit pas qu'il s'agit des enfants des écoles publiques.

M. le Maire lui répond : « J'ai rectifié moi-même à la lecture du texte et j'ai dit « les enfants des écoles publiques des Coteaux ».

M. ROLLIN dit que la question ne se pose pas pour les enfants des écoles privées, mais il déclare qu'en dehors de cette question, les enfants des écoles privées ont tout de même le droit de faire du sport, au même titre que ceux des écoles publiques, sur les terrains aménagés par la ville, du moment que ces aménagements ont été effectués aux frais de tous les contribuables.

M. MONSEL précise que le terrain est mis à la disposition des écoles publiques, mais que, lorsque celles-ci sont servies par priorité, il n'y a aucune importance à accorder le terrain aux autres écoles. Il demande si le Conseil est décidé à voter la dépense pour engager les travaux d'aménagement de sautoirs.

M. DUCROS affirme que les sautoirs sont absolument indispensables et signale que les enfants du groupe scolaire des Coteaux ont été nettement inférieurs au saut par rapport aux enfants des autres groupes, à la suite d'un concours de sauts faits entre les trois groupes scolaires.

M. le Maire rappelle qu'à proximité de chaque groupe scolaire, il y a un terrain de sports et que, seul, le groupe des Coteaux ne dispose pas d'un terrain aménagé, que tout marche très bien sur les terrains du Centre et de Montretout et qu'il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même aux Coteaux.

M. MONNIER demande que l'on précise, dans le texte qui est présenté, que le terrain, une fois aménagé, sera mis gratuitement à la disposition des enfants des écoles, comme le sont déjà les autres terrains, la priorité étant réservée aux enfants des écoles publiques.

La question, mise aux voix par le maire, a été adoptée comme il a été indiqué;

9^o Décide, à l'unanimité, moins deux abstentions, celles de MM. LE GUEN et FINELLE, de faire aménager sommairement un terrain de foot-ball à la Porte-Jaune, mis à la disposition de la ville par l'Administration des Beaux-Arts, et de prendre les engagements réclamés par cette administration.

M. COMEAU pose l'éternelle question de l'utilisation du terrain par toutes les sociétés sportives de Saint-Cloud.

M. MONSEL lui répond qu'il met au point un règlement pour une Société Municipale et que, dès qu'il sera achevé, il demandera à la commission des sports de se réunir pour en discuter. Dès que le principe de la société municipale sera accepté, celle-ci aura la priorité, ce qui n'empêchera pas les sociétés corporatives ou autres d'avoir l'usage du terrain.

M. MONSEL ajoute qu'il n'a été prévu qu'un terrain de foot-ball, car il n'y a pas assez de place pour un terrain de rugby. Il indique que M. BRUNEAU, conservateur du domaine de Saint-Cloud, a montré beaucoup de bienveillance et a fait tout ce qu'il a pu pour que la ville puisse disposer du terrain dont il s'agit. Il y aurait donc lieu de le remercier.

M. LE GUEN discute au sujet de la question du fourrage à fournir aux domaines.

M. MONSEL dit que la fourniture de 1.000 kilos de fourrage est une des conditions posées par l'Administration des Beaux-Arts.

M. ROLLIN fait remarquer que, depuis le temps que l'on cherche un terrain, c'est une bonne affaire que d'avoir celui-ci.

M. MONSEL signale qu'avant la guerre et avant même l'arrivée de M. LE GUEN à Saint-Cloud, la société « La Clodo » disposait de quatre terrains de sports : un, à la Grande Gerbe et les trois

autres au Stade Français et que les équipes de foot-ball de « La Clodo » étaient des plus brillantes. Il indique que ces équipes peuvent être reconstituées à condition d'avoir le terrain en question.

M. le Maire demande au Conseil de voter deux crédits : l'un, de 100.000 francs, pour l'aménagement sommaire, l'autre, de 10.000 francs, pour l'achat de fourrage à donner aux Domaines.

M. LE GUEN estime que la dépense, qui va être au départ de 100.000 francs, sera certainement doublée et même peut-être plus et que cela ne va rien donner du tout.

M. le Maire lui répond : « Cela va donner un terrain de football ».

M. LE GUEN déclare qu'il n'accepte pas cette dépense; qu'elle est importante. Il dit : « Nous sommes en train de distribuer 100.000 francs par ci, 100.000 francs par là, je le dis, il n'y a absolument aucun programme. On est en train de marcher à l'aveuglette. On dépense 100.000 francs; on ne fait rien de bien. »

M. le Maire répond : « Je m'insurge, M. LE GUEN, contre ce que vous venez de dire, qui ne repose sur rien de sérieux. Nous sommes, vous le savez, en ce qui concerne le terrain dit de Béarn, en procédure d'expropriation et toutes explications ont été données dans le *Bulletin Municipal*. Nous sommes maintenant certains d'avoir le terrain du quai Carnot, mais il ne pourra pas être aménagé en stade avant deux ou trois ans. En attendant, nous avons la possibilité d'avoir un terrain de football et il faut l'aménager sommairement de toute urgence. Par la suite, ce terrain constituera un terrain de football secondaire, car un seul terrain, ce n'est pas suffisant. Il faut un terrain d'entraînement. Ce n'est donc pas gaspiller l'argent que de dépenser 100.000 francs pour avoir tout de suite un terrain qui servira plus tard à l'entraînement ». Il ajoute : « Je sais que vous avez des amis dans la salle, vous voulez les épater. C'est peut-être très bien, mais nous ne sommes pas dupes de cette manœuvre. Vous êtes un protestataire de dernière heure. »

M. LE GUEN réplique : « Nous ne votons pas parce qu'il n'y a aucun projet sérieux. Une petite réalisation partielle ne signifie rien. Nous voulons un projet d'ensemble. »

M. le Maire dit : « Je ne sais pas ce qu'il vous faut ! Il existe à proximité de chaque groupe scolaire et des lycées, un terrain de sports scolaires avec, en plus, à Montretout, un terrain qui sert aux adultes pour le basket, le volley-ball, etc. Nous avons un projet concernant l'aménagement d'un stade sur le quai Carnot, qui permettra le développement des sports nautiques et qui sera réalisé dans quelques années. N'est-ce pas un programme ? Cela ne nous empêche pas, en attendant, d'avoir un terrain de football à utiliser tout de suite. Ce terrain ne sera certes pas parfait, mais il permettra à la jeunesse de jouer. »

Après une discussion au sujet d'une convocation pour la commission des sports parvenue tardivement à M. LE GUEN, M. le Maire met la question aux voix. Le résultat du vote a été le suivant :

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, Mlle LALANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVEAU, LAROUÉ, SCHREDER, DEVÈZE, COLIN, MARIN, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET, GUEDON, MONNIER.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN et FINELLE.

..

Après l'examen des affaires portées à l'ordre du jour, différents conseillers posent des questions diverses.

A. - M. LE GUEN signale le cas d'un soldat, soutien de famille, tué accidentellement, alors qu'il accomplissait son service militaire en Allemagne. Il demande que le nécessaire soit fait par la ville en ce qui concerne les obsèques, la famille étant démunie de ressources.

M. ROLLIN répond que le service social se chargera de la question.

B. - Mme NOSLEY demande à déposer une motion concernant le décret Poinso-Chapuis.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas une affaire municipale, qu'elle porte sur un objet étranger aux attributions de l'Assemblée, laquelle n'a à prendre position ni pour ni contre les questions traitées par le gouvernement et le parlement. La loi à ce sujet est formelle. Il refuse, en conséquence, d'accepter cette motion. M. BERGER fait également remarquer qu'il est interdit de déposer des vœux sur des questions qui ne sont pas d'intérêt exclusivement local.

C. - M. FINELLE signale les inconvénients qui résultent, pour la circulation, du stationnement des voitures automobiles devant le bureau de poste et le danger que présente, aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons, le carrefour de la rue Dailly et de la rue du Calvaire. Il dit qu'il y aurait intérêt à mettre des signaux lumineux réglementant la circulation.

M. MONNIER signale aussi que la circulation est difficile dans la rue du Calvaire, en raison, notamment, du manque de trottoirs. Il dit que, si la Municipalité est d'accord, il fera officiellement une démarche auprès des Ponts et Chaussées pour obtenir une amélioration de la circulation.

Le Maire répond que la rue du Calvaire est une voie départementale qui relève des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, lesquels ont, à plusieurs reprises, été saisis de la question par la mairie, afin d'obtenir, d'une part, l'élargissement de la rue, d'autre part, l'installation de signaux lumineux au carrefour des deux rues, la seconde rue, qui est la rue Dailly, étant route nationale. Il ajoute qu'il sera, bien entendu, très reconnaissant à M. MONNIER d'une intervention efficace.

D. - M. LE GUEN dépose la motion suivante concernant le logement :

« Devant la grave crise du logement qui sévit à Saint-Cloud ;

« Le groupe socialiste, considérant :

— Que l'actuelle réglementation sur les réquisitions n'a pas apporté de solution viable aux prioritaires ;

— Que leur nombre, loin de diminuer, augmente ;

— Que le nombre d'inscrits sur le registre de la mairie est passé en six mois, de moins de 250 à près de 400 ;

— Que non seulement les sans-logis de Saint-Cloud n'ont pas eu de logements, mais aussi que de nombreux habitants de la ville sont menacés, dans un avenir assez rapproché, d'être mis à la rue par suite de la vétusté de leurs immeubles ;

— Que l'égoïsme grandissant, d'une certaine catégorie de citoyens aggrave cette crise, en ne livrant pas à l'habitation des sans-logis les résidences secondaires, les logements annexes inoccupés des locaux commerciaux, en tentant de mettre à la rue des locataires des immeubles vendus par appartement, en faisant exiger, par des agences qui n'ont d'autres raisons d'être que le marché noir du logement, des sommes scandaleuses des sans-logis et mal logés ;

— Qu'il y a extrême urgence à prendre sans délais des mesures permettant de secourir une partie malheureuse de la population et d'éviter des troubles sociaux inévitables si la situation se prolonge ;

Demande :

a) Qu'une action immédiate soit engagée pour obtenir une loi d'exception permettant de parer aux premières urgences et basée sur les principes suivants :

— Recensement de tous les logements et établissement d'un fichier communal ;

— Déclaration obligatoire des logements vacants ou insuffisamment occupés ;

— Blocage des logements vacants jusqu'à leur attribution rapide (un logement étant vacant lorsqu'il ne sert pas de résidence principale à une famille) ;

— Droit de réquisition aux maires sous le contrôle de la commission du logement ;

— Garanties aux prestataires de logements vacants par la responsabilité des autorités municipales contrôlées par le Préfet ;

— Protection des prioritaires de bonne foi contre les expulsions.

b) Que toutes affaires cessantes, soit mis immédiatement en route l'étude d'un plan décennal de construction de 2.000 logements par tranches annuelles, la première tranche comprenant la construction de 200 logements devant être effectivement occupés en 1949.

A ce sujet, une commission spéciale comprenant, outre les conseillers municipaux et techniciens, des représentants des prioritaires, doit être nommée dans les plus brefs délais, pour étudier l'emplacement, trouver les capitaux en dehors de l'aide de l'Etat, et examiner les modalités de construction.

Le groupe socialiste fait appel à toutes les bonnes volontés pour l'exécution de ce plan et attire l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence de sa réalisation. »

M. ROLLIN dit que, personnellement, il se rallie au vœu de M. LE GUEN, encore qu'il fasse toutes réserves sur le droit de réquisition accordé aux maires. Il ajoute qu'il fait des réserves sur ce point parce qu'il craint que les maires ne soient pas suffisamment indépendants vis-à-vis des personnes frappées par une réquisition. Il dit qu'il est infiniment préférable de laisser le droit de réquisition à une autorité en dehors de la commune.

M. FINELLE demande au maire de mettre aux voix l'esprit de la motion, afin de pouvoir en discuter dans une prochaine commission.

M. ROLLIN dit qu'il est bien évident que sur l'esprit de la motion tout le monde sera d'accord.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

E. - M. LE GUEN demande que la commission municipale d'enquête, désignée pour s'occuper de l'affaire de l'acquisition de la propriété de Charbonnière, se réunisse.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas à lui à convoquer la commission puisque cette commission est chargée de le contrôler. Il ajoute que les membres n'ont qu'à prendre contact entre eux et fixer la date d'une réunion de la commission.

L'accord se fait pour la réunion de cette commission à la date du 18 septembre, à 16 heures.

F. - MM. LE GUEN et FINELLE posent au maire différentes questions sur des affaires déjà votées par le Conseil Municipal. Le maire donne les renseignements demandés.

..

11^o Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Saint-Cloud, le 10 juillet 1948.

Le Secrétaire de séance :

Signé : R. BEAUFOCHER.

Pour copie conforme :

Le Maire :

F. CHAVETON.

AVIS ET COMMUNIQUES

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Section de Saint-Cloud

Après le succès de son bal, le jour anniversaire de la Victoire, la section de l'U.N.C. de Saint-Cloud a poursuivi son élan en organisant une excursion, le dimanche 6 juin dernier. Deux cars du dernier confort ont emmené 85 personnes, membres de l'U.N.C. ou de leur famille dans une tournée touristique très réussie : Chantilly, Senlis, où beaucoup auraient voulu flâner davantage devant les valeurs archéologiques et historiques de cette belle ville, Compiègne, où chacun à son goût, en ville ou en forêt, a pu profiter de deux heures de liberté pour prendre des forces en dégustant un pique-nique que chacun avait préparé. A 14 heures, tout le monde se retrouve au château pour le visiter; à 16 heures, voilà la caravane en route pour Rethondes où elle va se recueillir devant la dalle historique de l'Armistice, à l'ombre de la statue de Foch. Là comme à chacun des arrêts précédents, René MAILLET, vice-président de la section, avec une documentation scrupuleuse, a exalté le souvenir du passé et rapporté des anecdotes particulièrement appréciées; à 17 heures, nos touristes sont à Pierrefond, pleins d'admiration devant la majestueuse construction de ce château, avec ses remparts et sa cour intérieure de toute beauté.

Il faut songer au retour, la fatigue se fait un peu sentir, mais les jeunes gardent leur entrain et leur gaieté jusqu'au bout, et chantent.

Le bon vieux camarade JACOB les accueille, à 20 heures, sur la place de la Mairie de Saint-Cloud avec le drapeau de la section; geste simple mais bien touchant, montrant que les absents étaient par la pensée avec eux et que la section de l'U.N.C. de Saint-Cloud représentait une unité indissoluble derrière son président.

Chacun rentre chez soi non sans avoir remercié les organisateurs de cette heureuse journée et émis le vœu de voir renouveler une pareille manifestation.

**

Poilus de 1914-1918, Combattants de 1939-1945
Combattants de la Libération, Veuves, Ascendants, Orphelins.

Si vous voulez assurer la défense de vos droits;

Si vous voulez, en toutes circonstances, être aidés;

Si vous voulez retrouver la fraternité de la tranchée et du combat;

Si vous voulez participer à une œuvre de solidarité et d'entraide agissante;

Si vous voulez, sous les plis du drapeau tricolore, contribuer à la reconstruction de la France, à l'organisation de la paix, à la sécurité internationale;

Unissez-vous. Adhères à l'U. N. C. - Section de Saint-Cloud

Président : BÉRANGER, 23, rue du Calvaire, à Saint-Cloud

UNION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE « LA CLODO »

Gymnastique

L'équipe féminine de la section de gymnastique s'est déplacée, le dimanche 4 juillet, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), pour participer au Festival de Gymnastique organisé dans cette ville. Ce festival a obtenu un plein succès, vu le grand nombre de sociétés participantes et aussi par la qualité des présentations et exhibitions des athlètes présentés.

Après s'être magnifiquement comportée, la section féminine a remporté le 2^o prix d'excellence dans le concours en section.

Toutes nos félicitations à ces jeunes sportives.

Foot-ball

Grâce à l'appui de la Municipalité, la section pourra disposer d'un terrain, rue Pasteur, à Saint-Cloud, pour la saison de foot-ball 1948-1949.

En vue des prochains championnats, deux solides équipes sont déjà mises sur pied.

Les sportifs qui désirent pratiquer le foot-ball sont invités à s'inscrire au secrétaire de la section, stade « Kelly », avenue Foch, à Saint-Cloud, où une permanence est assurée, tous les dimanches matin, de 9 heures à 12 heures.

..

Il est rappelé que chaque jeudi, à partir de 18 heures, au stade « Kelly », ont lieu des séances d'entraînement pour les sections d'athlétisme et de volley-ball.

Pour ces sports, les adhésions sont également reçues sur place.

ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES DE SAINT-CLOUD

Le samedi 29 mai, au cours de la réunion de l'U. F. F., le bureau démissionnaire de l'Association Familiale a dressé le bilan de son activité : organisation de la fête de Noël 1946, ventes de tissu et layette, aide (se montant à 11.000 francs) pour les départs en vacances de 1947, secours divers en espèces et en nature à l'occasion de naissances et de décès.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Comité de Saint-Cloud

L'Assemblée générale du Comité de Saint-Cloud s'est tenue le jeudi 8 juillet, à 20 h. 45, à la Maison de la Culture Populaire.

Il a été décidé qu'un bal organisé par la Croix-Rouge de Saint-Cloud, aurait lieu le samedi 23 octobre, à la Mairie.

D'autre part, la Croix-Rouge fait connaître que l'Ecole d'Infirmières de Monfermeil (Seine-et-Oise), reçoit les inscriptions des jeunes filles de 19 à 35 ans pour la préparation au diplôme d'Etat, en deux années d'études (internat). Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole d'Infirmières, 9, rue des Perriers, à Monfermeil (Seine-et-Oise).

Enfin, un échange de jeunes gens et jeunes filles, de 16 à 18 ans, aura lieu avec la Hollande et l'Angleterre, les 2 août pour la Hollande et les 14 et 21 août pour l'Angleterre.

Pour renseignements complémentaires écrire ou téléphoner à M. HOUEY, 124, boulevard de la République, à Saint-Cloud. Mol. 58-85.

Cercle d'Echecs de Saint-Cloud

LA TOUR PREND GARDE

Le challenge V, offert par M. BISCAY, président de la F.F.E., a été disputé le 27 juin, dans le salon de la Maison de l'Education Populaire, en présence de M. le Maire de Saint-Cloud.

Les trois grands cercles parisiens, Caussa, Rive Gauche et Fou du Roi, se livrèrent un combat farouche. Les champions de France l'emportèrent de peu sur le cercle Montmartois dont il faut saluer la résurrection. L'équipe A de Saint-Cloud réussit à prendre une belle cinquième place, tandis que l'équipe B devait se contenter d'une victoire imprévue sur l'Amicale du 15^e (Cravo-Merdomer).

Résultats techniques : 1. Caina, 43 points; 2. Fou du Roi, 40 p. 1/2; 3. Rive Gauche A, 37 points; 4. Versailles, 31 points; 5. Saint-Cloud A, 28 points 1/2; 6. Rive Gauche B, 28 points 1/2; 7. Amical 15^e, 25 points; 8. Suresnes A, 17 points 5; 9. Suresnes B, 10 points; 10. Saint-Cloud B, 9 points.

AVIS

Nous signalons que M. le D^r BOURS, qui a quitté Saint-Cloud, a été remplacé par M. le D^r DERVILLE, 76, boulevard de la République. Téléphone : Mol. 49-56.

GARAGES - SERVICES DU DIMANCHE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro du *Bulletin Municipal*, que quatre garages assureraient les dépannages les dimanches. Nous précisons que depuis bientôt trois ans, le garage BLANC, 125, boulevard de la République, assure seul cette permanence tous les premiers dimanches de chaque mois.

Le Château de Saint-Cloud pendant la Restauration

LOUIS XVIII - CHARLES X

1815-1830

Pendant quinze années, le château de Saint-Cloud verra se succéder les séjours de Louis XVIII puis de Charles X : les premiers relativement courts, les seconds longs de trois ou quatre mois. Les habitudes des deux rois dans cette demeure seront sensiblement les mêmes : travail avec les ministres et conseils deux fois par semaine ; promenades en voiture ou à cheval dans le parc ; chasses ; réceptions des personnages officiels ou audiences d'ambassadeurs étrangers ; quelques fêtes. Néanmoins, le domaine de Saint-Cloud ne connut jamais, sous la Restauration, les cérémonies éclatantes, les spectacles de cour bi-hebdomadaires de l'Empire ; ce n'est que sous Charles X que l'on pourra noter quelques représentations données au château. A Saint-Cloud, c'est avant tout une vie de famille : le Roi y vit entouré de ses proches et des gentilhommes qui forment sa maison : on n'y rencontre plus toute la foule des grands officiers, des grands dignitaires qui s'y pressaient quotidiennement sous Napoléon I^{er}.

I

SAINT-CLOUD SOUS LOUIS XVIII

A partir de 1816, Saint-Cloud est intimement lié à la vie de la famille royale : c'est leur but de promenade à cheval ou en voiture ; c'est le lieu de séjour d'été de la Cour quand elle quitte les Tuileries. Louis XVIII, son frère, le comte d'Artois, dit Monsieur, les ducs d'Angoulême et de Berry, ainsi que les princesses leurs épouses sont les principaux acteurs de la vie à Saint-Cloud sous la Restauration. Si pendant cette période, l'histoire du palais de Monsieur offre un contraste frappant avec le règne précédent, ce même contraste se présente entre les deux chefs de l'Etat : Napoléon I^{er} et Louis XVIII. Le roi avait alors 71 ans : obèse, goutteux, perclus de rhumatismes, ne pouvant pas monter à cheval, ni même quelquefois marcher sans aide, il restait pourtant le type de la représentation royale. Des yeux vifs, un sourire fin, la mine d'un aimable épiciurier, il était certes le plus intelligent des trois derniers Bourbons, racontant de la manière la plus piquante et avec des jeux de physionomie qui auraient fait honneur aux meilleurs comédiens. Les soirées intimes de Saint-Cloud étaient empreintes du charme et de l'humour de sa conversation. Bien que ses séjours y fussent moins importants que plus tard ceux de Charles X, c'était pourtant dans cette résidence qu'il parut se plaire le plus particulièrement. Des fenêtres du château, il pouvait apercevoir le panorama de Paris tout entier et il avait coutume de dire qu'un roi de France ne doit jamais perdre de vue les tours de Notre-Dame. Son règne fut rempli par les luttes de partis et la succession des ministères : ministère Talleyran-Fouché, en 1815 ; ministère Richelieu-Decazes, ministère Richelieu, ministère Dessolès ; ce dernier, renversé à la suite de l'assassinat du duc de Berry, fut remplacé successivement par un second ministère Richelieu puis par un ministère Villèle. Celui-ci garda le pouvoir jusqu'à la mort de Louis XVIII. Le château de Saint-Cloud où président du conseil et ministres se rendaient presque journellement pour travailler avec le Roi, se trouva mêlé à toutes les intrigues politiques et aux combinaisons ministérielles qu'elles entraînaient.

Parallèlement à ce côté officiel, c'était une vie simple que l'on menait à Saint-Cloud où malgré une étiquette stricte, le roi était adoré de ceux qui avaient l'honneur de l'approcher et auxquels il daignait parler familièrement. Très bon pour ses serviteurs, il exigeait néanmoins qu'ils fissent leur service avec zèle, régularité et intelligence.

Monsieur, comte d'Artois, qui, comme son frère, avait été un fervent de la fête de Saint-Cloud avant la Révolution, accompagnait toujours le roi dans cette résidence. « Gracieux, élégant, débonnaire, obligeant, désireux de plaire, il savait joindre la bonhomie à la dignité. Je n'ai vu personne avoir plus complètement l'attitude, les formes, le maintien, le langage de cour désirable pour un prince. Ajoutez à cela une grande urbanité de mœurs qui le rendait charmant dans son intérieur et le faisait aimer par ceux qui l'approchaient. Il était susceptible de familiarité plus que d'affection et avait beaucoup d'amis intimes dont il ne se souciait pas le moins du monde ». Tel est le portrait qu'en a laissé la comtesse de Boigne au moment de la Restauration. La duchesse d'Angoulême avait hérité de Marie-Antoinette une très grande prédilection pour Saint-Cloud ; en dehors des séjours de la cour, elle venait des Tuileries se promener à cheval ou en calèche dans le parc, même y passer quelques jours, seule. Vertueuse et pieuse princesse, elle était aimée des humbles envers lesquels sa charité n'était jamais en défaut, mais à la cour, le peu d'aménité de son ton, son parler bref, son geste brusque et son regard froid, tout s'opposait à ce que ses paroles parussent jamais obligeantes. Elle semblait porter toujours le poids du cauchemar révolutionnaire et ce n'est pas sa présence qui eut pu donner aux réceptions à Saint-Cloud le charme d'une impératrice Joséphine ou même la jeunesse de Marie-Louise. Plus sociable et tout autre était sa belle-sœur, la duchesse de Berry, qui arrive en France en 1816, âgée alors de 18 ans. Elle plût aussitôt par la grâce et l'affabilité de ses manières, sa vivacité et son enjouement. Les ducs d'Angoulême et de Berry étaient à peu près aussi différents entre eux que les princesses : le duc d'Angoulême était « pieux comme un ange » et avait toujours mené la vie la plus exemplaire, mais il manquait de personnalité et ne savait jamais qu'obéir au roi ; de plus, la gaucherie de ses paroles répondait à celle de sa personne. Son frère recevait avec aisance et une spirituelle bonhomie ; il avait rapporté d'Angleterre des habitudes de familiarité et l'usage du « shake-hand ». Tous les deux étaient de fervents cavaliers et intrépides chasseurs. S'ils étaient moins réguliers que les autres membres de la famille royale dans les séjours à Saint-Cloud, ils se plaisaient volontiers à y chasser ou à s'y promener à cheval.

Le mariage du duc de Berry n'occasionna pas de fête particulière ni aux Tuileries, ni à Saint-Cloud où cet événement ne fut marqué que par un dîner officiel, mais « sans aucune espèce d'apparat », ainsi que le spécifie la gazette de l'époque. « Les princesses étaient en uniforme ; Madame — duchesse d'Angoulême — et la duchesse de Berry étaient en simple habit de ville ». Après le dîner, on parcourut en calèche les grandes allées du parc. De nombreux Parisiens étaient venus à Saint-Cloud pour apercevoir les princes qu'ils saluèrent des plus vives acclamations. Au dîner, servi à 6 heures, le roi admit à sa table des personnes de la cour, des ambassadeurs et quelques étrangers. La famille royale fut de retour aux Tuileries à 10 heures. Nul feu d'artifice ne fut tiré ; les grandes eaux ne marchèrent même pas. Cette fête contrastait par sa simplicité avec le luxe et l'éclat des fêtes impériales.

Afin d'assurer le service des relais pour les promenades de Louis XVIII à Saint-Cloud, on mit à la disposition du marquis de Vernon, premier écuyer, l'hôtel

de Brancas, situé dans le parc, près de Sèvres. Malgré l'absence du souverain, le château de Saint-Cloud devenu résidence royale, fut illuminé pour la saint Louis, le 25 août. Là encore, par un petit détail, on voit le changement de régime et d'habitude : le baron Mounier, intendant général des bâtiments de la couronne, écrit à l'architecte Le Père : « ...Le château de Saint-Cloud devra être illuminé pour la fête du roi, mais comme les circonstances exigent qu'il soit apporté la plus grande économie dans la dépense, cette illumination devra être aussi simple que possible et ne pas excéder la somme de 200 francs. Il suffira que l'entrée principale du château soit illuminée. » On est loin du faste de Napoléon. Les habitants du bourg célébrèrent la fête de Sa Majesté en se rendant nombreux aux bals installés dans le parc.

Tout Saint-Cloud avait pavosé pour l'arrivée de Louis XVIII, le 16 juin 1817. Les maisons étaient ornées de drapeaux blancs; les eaux jouaient; la population acclama le cortège royal : une illumination générale termina la journée. La vie du roi dans cette résidence est remplie mais simple; les réceptions qui tous les lundis avaient lieu aux Tuileries, sous suspendues. Aucun fait saillant ne marque ce premier séjour. Il n'est qu'à ouvrir la *Gazette de France*, de juin, pour se faire une idée de l'emploi du temps du roi :

20 juin : « Le roi, après avoir travaillé une partie de la journée dans son cabinet, est monté en calèche à 3 heures pour visiter les environs de Saint-Cloud. Sa Majesté est rentrée à pied au château par le parc. »

22 juin : « A midi, Sa Majesté, accompagnée de LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr le duc d'Angoulême, s'est rendue à la chapelle du château de Saint-Cloud pour assister à la messe qui a été exécutée en musique, sous la direction du chevalier Le Sueur, surintendant de la musique du roi. S. M. a reçu à son audience. Leurs Excellences l'ambassadeur d'Espagne, les ministres des Affaires Etrangères, de la Marine, Mgr le Garde des Sceaux, le comte d'Anglée, les maréchaux duc de Tarente et de Reggio, plusieurs pairs de France, un grand nombre de personnalités de distinction et d'officiers de tout grade et de toute arme. Il y a eu réception chez Madame et chez les princes, à 11 heures. »

(A suivre).

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de Mission à la Direction des Beaux-Arts.

ETAT CIVIL DU 25 MAI AU 21 JUILLET 1948

NAISSANCES

Reine, Janine Codo. — Gérard, Charles Desmaison. — Pascal, Pierre Gühr. — Chantal Muller. — Alain, Georges, André Kolb. — Henri, Pierre Manchoulas. — Jean, Pierre Thirouard. — Philippe Le Guen. — Christian Le Guen. — Mireille, Clémence, Gabrielle Mulero. — Raymond, Roger Porche. — Bernard, Henri, Georges Masson. — Liliane, Marcelle Devars. — Paulette, Andrée, Marie, Louise Grimault. — Danièle, Bernadette Rousselle. — Gérard, Robert, Georges Jardin. — Claude, Juline, Octave Jany. — Christian, Charles Roux. — Alain, Bernard Malherbe. — Patricia, Anita Cappelli. — Violette Hardouin. — Jean, Louis, Robert Michelet. — Yves Georgelin. — Alain, Marcel, Paul Fortias. — Nicole, Etymie, Joséphine Penne. — Alain, Gilbert Nicolas. — Carole Tellier. — Evelyne, Simone Barbier. — Jocelyne, Colette Devaux. — Monique, Raymonde, Joseph Estragnat. — Josette, Martine Louveau. — Martine, Jeanne Magnoux. — Monique, Liliane, Marcelle Droz. — Michel, Jean, Etienne Cossevin. — Guy, Gilbert Raymond. — Michelle, Andrée David. — Danielle, Gabrielle, Hélène, Paulette Boucheix. — Chantal, Henriette, Germaine Rousseau. — Robert, Jules, Albert Besnard. — Richard, Emile, Charles Mahulot. — Ginette, Françoise, Marthe Jacob. — Michel Grigorovitch-Barsky. — Janine Germain. — Dominique Fichoux. — Christine, Marie, Gilberte de Tarde. — Walter, Robert, Fernand Baudouin. — Bruno, Pierre Moreny. — Marie, Françoise, Elisabeth Le Ny. — Gérard, Jean, Georges Bachelier. — Claudine Demarty. — Colette, Marie Travert. — Martine, Odile Pautre. — Edwige, Marcelle, Madeleine Dauby. — Michel, André, Louis Rochard. — Claude Mahé. — Jacques, Marceau, Maurice Decour. — Micheline Couta. — Robert, Jean, André Larnicol. — Françoise, Marie, Claire Weber. — Nicole, Hélène,

Marie, Louise, Andrée Berton. — Annie, Madeleine Martinazzi. — Daniel, Jean Boucher. — Pierre Loïc, Jean, Maurice Duez. — Elisabeth, Rita Garofani. — Pierre, Charles Diehl. — Josiane, Simone Nez. — Françoise, Jacqueline Fleury. — Didier, Gaston Mard. — Patrice, Gaston Roux. — Jean, Hugues, Léo Wolfsohn. — Jocelyne, Sylvie, Jeanne, Christiane Garnier. — Gérard Goujon. — Dominique Gourgues. — Michel, Emile, Marcel Leclerc. — Pierre, Jean, Charles Vezard. — Geneviève, Denise Quenense. — Jill, Marguerite, Rose Denton. — Paulette, Eugénie Benard. — Bernard Forestier. — Nadine Noël. — Catherine Morganti. — Gérard Lemuhot. — Danièle, Marie, Françoise Jan. — Sylvain, Jean, Louis Dumazedier. — Louissette, Annie Arribart. — Jean, Loup, Christian, André Perrier. — Marcel, Georges Baumann. — Alain, Marie, Camille Antoinat. — Josiane, Clara, Pierrette Zalletto. — Annick, Michèle Vacher. — Robert, Jean, Jacques Abiven. — Robert, François Guillerm. — Roland, Marcel Balesdent. — Daniel, Bernard Stevens. — Alain, Gérard Barbe. — Christian, Roger Barbe. — Alain, Jean Padellec. — Josiane, Suzanne Fortoul. — Renny, Bruno Anh-Vu Ngo. — Jacky, Lucien, Marcel Parent. — Jean, Pierre, Charles, Lucien Fick. — André, Jules Duval. — Daniel, Marcel Roche. — Christien, Sylvain, Jules Hagnère. — Monique, Françoise Duvnjak. — Claudine, Germaine Duval. — Daniel, Marcel Roche. — Christien, Sylvain, Jules Larde. — Thierry, Pascal André. — Florence, Marie, Anne Rambaud. — Jean, Paul Léon Cintrat. — Alain Henri Jacques Trottier. — Michèle, Elisabeth, Colette, Andrée Gogosion. — Annick, Thérèse, Louise, Sidonie Le Greves. — Françoise, Marcelle, Véronique Dagorn. — Daniel, Elie Guyonnet. — Michel, Jacques Becker. — Jean, Louis Labedan. — Danielle, Micheline Jambou. — Nicole, Yvonne, Paulette Forest. — Christian, François, Joseph Blazic. — Jean, Luc, Alphonse, Maurice Moguez. — Odile du Bouchaud du Mazaubrun. — Sylvie, Andrée Desurmont. — Brigitte, Françoise, Renée Mahout. — Josiane, Suzanne Duval. — Alain, André, Georges Courcelle. — Bernard, René, Henri, Alexandre Sable. — Christian, Dario, Vincent Binelli. — Joëlle, Françoise Lambert. — Michel, René, Germain Thiard. — Catherine Ferré. — Joëlle, Françoise, Jeanne Brunner. — Nancy, Claude, Marie, France Reme. — Martine, Simone, Henriette Cassier. — Gilles, Paul, Patrice Freygefond. — Michel, Roger, Camille Vilon. — Madeleine, Renée Vydé. — Bernard, Auguste, Abel Trichet. — Catherine, Marie, Louise Daveau. — Joël, Bernard Garguier. — Mireille, Henriette Descoins. — Jean Der Azarian. — Chantal, Jacqueline Dejonghe. — François, Christian, Paul Damman. — Jacqueline, Dominique, Michèle Pochon. — Jean, Louis, André Pallot. — Elisabeth, Alice, Marie, Georges de France. — Daniel, René Berges. — Patricia, Reine Topalian.

MARIAGES

René, Edmond, Auguste Buhot et Eliane, Eva, Delphine Grouard. — Louis, Marie Dutreix et Marie, Thérèse Bonis-Charrance. — René, Henri Kerzreho et Yvonne, Mariette, Henriette Dordron. — Jean, Marcel Bilon et Thérèse, Marie, Charlotte Binet. — Georges, Robert Gibier et Lucienne, Marie, Thérèse Talpain. — Jacques, Charles Boissart et Andrée, Henriette Joffet. — Murray, Wilson Cameron et Colette, Marcelle Jourda. — Roger, Henri Le Bescond et Mauricette, Raymonde Le Bon. — Henri, Jean Hidrio et Huguette Cornet. — Marcel, Eugène Engel et Ginette Blazy. — Louis, Marceau Vaugelade et Joséphine, Simone Le Neve. — Alexis, Marcel Cibié et Raymonde Leroy. — Jean Destour et Geneviève, Lucienne Michaud. — André, Charles Paris et Edith, Marie Guillaume. — Pierre Alexandre Cointre et Simone, Mathilde Thevenin. — Robert, Pierre Leducq et Janine, Berthe Herzog. — Jacques, Marie Logeard et Geneviève, Noëlle Dantan. — Jean, Louis Eyrolles et Louise Routzmann. — Henri, Jean Vincon et Lucienne Kerforn. — Pierre, Julien Dupin et Josiane, Raymonde France. — Henri, Marius Chauhineau et Renée Sonzogni. — Jacques, Louis Barillet et Nelly, Raymonde Godet. — Robert Saint-Aubin et Suzanne, Marie Thébault. — Raymond, Edouard Schapman et Suzanne Heinrich. — René, Louis Girard et Jeanne, Marie Fidèle. — Alexander Ardrey et Marie, Thérèse Verine. — Jean, Marie Granier et Jacqueline, Marie Pradeau. — Ahmed Larbi et Marcelle, Jacqueline Vaury. — André Lécuyer et Geneviève, Gabrielle Peltier. — Roger, André Collin et Madeleine, Lucienne Néron. — Ernest Flumiani et Ginette, Lucienne Hofecker. — Pierre, Amédée Comba et Ginette, Andrée Jodeau.

DECES

Jules-Adolphe-Désiré Millet, 81 ans. — Fleurina-Marie Hubert, veuve Blandin, 67 ans. — Léonie-Georgina Vandenbogarde, femme Grimault, 37 ans. — Alexandre Aimé, 76 ans. — Paul-Lorenzo Angiolini, 67 ans. — André-François-Gustave Briais, 80 ans. — Marie-Gabrielle Bouchard, veuve Thimon, 86 ans. — Linda Lombardi, femme Contini, 37 ans. — André Decerprit, 51 ans. — Cécile-Marie-Charles Guillon, 71 ans. — Roger-Louis-Eugène Ducaud, 33 ans. — Solange-Marie Delcroix, femme Lécuyer, 50 ans. — Roger-Gilbert-Alfred Ducellier, 11 ans. — Marcel Tomquin, 42 ans. — Yves Georgelin, 43 jours. — Julie-Thérèse-Marie Bernard, veuve Mondon, 81 ans. — Jean-William Serrano, 54 ans. — Dominique-Marie-Christine Karp, 23 mois. — Jeanne-Claire-Assomption Pellissier, veuve Lesage, 93 ans.